

SOMMAIRE

	Pages
CHAPITRE 1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	3
1.1 Responsable du Prospectus Simplifié	3
1.2 Attestation des intermédiaires financiers	3
1.3 Responsables du Contrôle des Comptes	4
1.4 Responsable de l'information financière	5
CHAPITRE 2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES ADMIS	6
2.1 Renseignements relatifs à l'inscription d'actions ordinaires	6
2.2 Renseignements relatifs à l'opération	6
2.3 Renseignements généraux sur les actions inscrites	6
2.4 Place de cotation	11
2.5 Tribunaux compétents	11
CHAPITRE 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL	12
3.1 Renseignements concernant l'émetteur	12
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	15
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	16
3.4 Distribution de dividendes	17
CHAPITRE 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	19
4.1 Historique	19
4.2 Organigramme juridique	21
4.3 Chiffres clés consolidés	22
4.4 Activités et produits	22
4.5 Activités internationales	30
4.6 Les clients et les marchés	30
4.7 L'équipe	31
4.8 Positionnement et concurrence	32
4.9 Politique d'investissement	33
4.10 Les sites d'exploitation	33
4.11 L'environnement réglementaire	34
4.12 Bogue de l'an 2000	35
4.13 Faits exceptionnels et litiges	35

CHAPITRE 5 SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	36
5.1 Comptes consolidés	37
5.2 Comptes sociaux	52
5.3 Comptes prévisionnels	77
CHAPITRE 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION	80
6.1 Conseil d'administration	80
6.2 Direction	81
6.3 Rémunération totale de l'équipe de direction	81
6.4 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, la société holding de l'émetteur, la ou les filiale(s) de l'émetteur, ou chez des clients ou fournisseurs significatifs de l'émetteur	81
6.5 Intéressement du personnel	81
CHAPITRE 7 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES	82
7.1 Evolution récente de la société	82
7.2 Résultats consolidés prévisionnels	83

La société NEOCOM MULTIMEDIA a choisi de présenter toutes les données comptables et financières de la présente note d'information préliminaire en Francs français, avec une conversion des chiffres-clés en euros.

CHAPITRE 1

RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES


1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Olivier HETRU
Président Directeur Général

1.1.1 Attestation

A ma connaissance, les données du présent Prospectus Simplifié sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Ivry, le 7 juillet 1999


Olivier HETRU
Président Directeur Général

1.2. ATTESTATION DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

La société EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE et la société de Bourse INTERNATIONAL CAPITAL BOURSE exercent les fonctions d'intermédiaires financiers de la Société NEOCOM MULTIMEDIA dans le cadre de l'inscription de ses titres à la cote du Marché Libre de la Bourse de Paris.

En cette qualité, considérant que les documents qui nous ont été présentés étaient exacts et complets, et que les déclarations qui nous ont été faites étaient sincères, nous avons effectué les travaux suivants :

EXAMEN DES DOCUMENTS

- Statuts de la Société, rapports de gestion et comptes, procès-verbaux des assemblées générales et des conseils d'administration des trois derniers exercices ;
- Contrats, engagements et conclusions de litiges dont la Société a estimé qu'ils pouvaient avoir une incidence significative sur son avenir ;
- Participation à des réunions avec les commissaires aux comptes, les experts comptables et les conseils juridiques de la Société.

Les comptes historiques ont fait l'objet d'un audit par les soins des Commissaires aux Comptes, les informations comptables et financières prévisionnelles ont également fait l'objet de vérification par les Commissaires aux Comptes suivant les normes professionnelles.

Sur la base de ces éléments, le présent Prospectus Simplifié ne comporte pas de contradictions ni d'informations sur des points significatifs que nous estimerions trompeuses par rapport aux éléments dont nous avons eu connaissance et que nous avons demandé.

La société de Bourse INTERNATIONAL CAPITAL BOURSE a réalisé, en liaison avec EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, une étude financière sur la Société NEOCOM MULTIMEDIA à l'occasion de son inscription sur le Marché Libre de la Bourse de Paris et s'engage à une mise à jour régulière lors des publications de la Société dans le cadre de son contrat de liquidité avec le principal actionnaire.

Fait à Paris, le 7 juillet 1999


EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE


INTERNATIONAL CAPITAL BOURSE

1.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Les contrôleurs des comptes de NEOCOM MULTIMEDIA sont :

Commissaires aux Comptes titulaires :

Cabinet CERA, 120, rue de Javel, 75015 - PARIS, nommé le 30 septembre 1998 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Monsieur Gérard PAULIN, demeurant 2, square BOLIVAR, 75019 - PARIS, nommé le 28 juin 1994 et confirmé le 30 septembre 1997 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Jacques RUINET, demeurant 11, boulevard de la Garde Thumine, Parc d'Ariane. Bât. A, 13083 AIX-EN-PROVENCE, nommé le 30 septembre 1998 en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2003.

Monsieur Jean-Philippe PINATEL, 298, avenue du Club Hippique, 13090 AIX-EN-PROVENCE, nommé le 28 juin 1994 et confirmé le 30 septembre 1997 en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

1.3.1. **Rapport des Commissaires aux Comptes aux membres du conseil d'administration et aux actionnaires de NEOCOM MULTIMEDIA**

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent Prospectus Simplifié en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes sociaux des exercices clos le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1997 ont fait l'objet d'une certification par Monsieur Gérard PAULIN.

Les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont fait l'objet d'une certification de notre part.

Sans remettre en cause cette opinion, nous attirons votre attention sur la note 1. Règles et Méthodes Comptables de l'annexe, qui expose les changements de présentation comptable relatifs aux créances clients et aux ventes de matériels multimédia, ainsi qu'au changement de méthode comptable relatif aux charges constatées d'avance.

Les comptes consolidés proforma clos le 31 décembre 1997 ont fait l'objet d'une revue limitée de notre part.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 1998 ont également fait l'objet d'une certification de notre part.

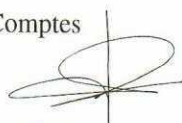
Sans remettre en cause cette opinion, nous attirons votre attention sur la note 1. Règles et Méthodes Comptables de l'annexe, qui expose les changements de présentation comptable relatif aux créances clients ainsi qu'au changement de méthode comptable relatif aux charges constatées d'avance.

Les comptes consolidés prévisionnels pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et 2000 ont fait l'objet d'un examen selon les normes de la profession de notre part.

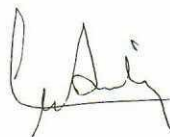
Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Fait à Paris, le 7 juillet 1999.

Les Commissaires aux Comptes



Cabinet CERA
Monsieur Daniel BUCHOUX
120, rue de Javel
75015 PARIS



Monsieur Gérard PAULIN
2, square BOLIVAR
75019 PARIS

1.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Olivier HETRU
Président Directeur Général

NEOCOM MULTIMEDIA
Le DEBUSSY
12 – 14, rue POUCEL
13004 MARSEILLE

Téléphone : 04 91 34 68 59
Télécopie : 04 91 49 43 18

Les documents sociaux, comptables ou juridiques dont la communication est prévue par la loi et les statuts en faveur des actionnaires et des tiers peuvent être consultés au siège social de la société.

CHAPITRE 2

INSCRIPTION SUR LE MARCHÉ LIBRE DE VALEURS MOBILIERES

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'INSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES À LA COTE DU MARCHÉ LIBRE DE LA BOURSE DE PARIS

2.1.1. Nombre et nature des titres dont l'inscription est demandée

1.053.960 actions ordinaires, toutes de même catégorie, d'une valeur nominale de 5 Francs chacune, entièrement libérées et portant jouissance au 1er janvier 1999.

Les actions sont nominatives et seront admises aux opérations de la SICOVAM à compter de l'inscription sur le Marché Libre.

2.1.2. Pourcentage en capital et en droit de vote

Les actions admises représentent 100 % du capital et des droits de vote de la société.

2.1.3. Date d'introduction et de première cotation prévue

Le 16 juillet 1999.

2.1.4. Code NAF

741 G

2.1.5. Libellé à la cote du Marché Libre

NEOCOM MULTIMEDIA

L'attribution du code SICOVAM est en cours.

2.1.6. Nombres de titres mis à la disposition du public

52 700 actions d'une valeur nominale de 5 Francs chacune, soit 5 % du capital et 5 % des droits de vote, sont mises à la disposition du public selon la procédure de l'Offre à Prix Minimal.

Les actions proposées au public sont en totalité cédées par Monsieur Olivier HETRU.

Le prix d'offre minimal qui est proposé au public est de 16,6 euros (ou 108,9 Francs) par action.

Les ordres d'achat seront reçus au plus tard le 16 juillet 1999 à 10h00.

2.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'OPÉRATION

2.2.1. Procédure d'inscription

Pour la réalisation d'une Offre à Prix Minimale, la SBF-Bourse de Paris centralise les ordres d'achat que lui transmettent les membres du marché. Elle n'accepte que des ordres à cours limité et a la faculté d'éliminer du marché d'introduction les ordres assortis d'une limite qui lui paraît excéder anormalement le prix d'offre minimal.

La SBF-Bourse de Paris peut diviser en plusieurs lots les titres mis à la disposition du marché et affecter chaque lot à la satisfaction des demandes retenues, classées par limite et, le cas échéant, préalablement réduites.

Le cours coté de l'introduction correspond à la limite du dernier ordre servi. Ce cours est unique.

2.2.2. **Eléments d'appréciation du prix d'offre minimal (chiffres consolidés)**

	31/12/1998		31/12/1999p		31/12/2000p	
	FF	Euros	FF	Euros	FF	Euros
Actif net en millions	7,2	1,10	14,4	2,20	27,0	4,12
Actif net par action	6,8	1,04	13,7	2,09	25,7	3,91
Prix d'offre/actif net par action .	16,0	16,0	7,9	7,9	4,2	4,2
Bénéfice net pdg en millions . . .	5,5	0,84	9,0	1,38	15,8	2,40
Bénéfice net par action	5,2	0,80	8,6	1,31	15,0	2,28
PER (prix d'offre/bénéfice net) .	20,8	20,8	12,7	12,7	7,3	7,3

(p) : prévisionnel

pdg : part du groupe

2.2.3. **Service des titres et service financier**

CRÉDIT COMMERCIAL de France

Avenue Robert Schuman

B.P. 2704

51056 REIMS Cedex

2.2.4. **Société de bourse spécialisée**

INTERNATIONAL CAPITAL BOURSE

126, rue Réaumur

75002 – PARIS

Un contrat de liquidité (1 an renouvelable) a été signé entre l'actionnaire vendeur et la société de Bourse INTERNATIONAL CAPITAL BOURSE.

2.2.5. **Charges relatives à l'introduction**

Les frais légaux et administratifs et la rémunération des intermédiaires financiers relatifs à l'inscription des actions NEOCOM MULTIMEDIA à la cote du Marché Libre seront de 1.499.412 Francs et comptabilisés en charge à répartir à partir de 1999, de la manière suivante :

- en 1999 : 249.902 Francs,
- en 2000 : 499.804 Francs,
- en 2001 : 499.804 Francs,
- en 2002 : 249.902 Francs.

2.2.6. **Buts de l'inscription sur le Marché Libre de.**

L'inscription sur le Marché Libre permettra à NEOCOM MULTIMEDIA de faire appel public à l'épargne pour assurer la poursuite de son développement, notamment pour la réalisation d'une opération de croissance externe d'importance, si l'opportunité s'en présente au cours des prochains mois.

Cette opportunité pourrait surgir en France comme à l'étranger.

NEOCOM MULTIMEDIA ambitionne de devenir un pôle de regroupement dans un secteur d'activité en voie de concentration rapide en France.

Elle envisage par ailleurs d'étendre ses activités à l'étranger, par l'implantation de filiales (telle que NEOCOM UK créée au début de cette année au Royaume-Uni) et le rachat d'entreprises locales.

Enfin, l'accroissement de notoriété consécutif à la cotation sur le Marché Libre, favorisera le développement de son activité « business to business » (référencement Internet).

2.3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES ACTIONS INSCRITES

2.3.1. Droits attachés aux actions (article 5.1 des statuts)

Toute action donne droit à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices, réserves ou dans l'actif social, lors de toute distribution, amortissement ou répartition, en cours de vie sociale comme en cas de liquidation, ceci selon les modalités par ailleurs stipulées dans les présents statuts.

2.3.2. Droit de vote (article 6.0.3 des statuts)

Chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées et pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles un actionnaire bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété.

2.3.3. Négociabilité des actions (article 5.0 des statuts)

L'actionnaire peut librement céder ou transmettre ses actions à toute époque. Les droits attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

2.3.4. Mode d'inscription en compte (article 4.0.1 des statuts)

Actions en nominatif pur ou administré.

2.3.5. Régime fiscal des actions

En l'état actuel de la législation française, tenant compte notamment du budget 1999 définitivement adopté, le régime fiscal des actions est indiqué ci-après. L'attention du public est cependant appelée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal applicable et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller habituel.

2.3.5.1. Résidents français

a) Actionnaires personnes physiques détenant des actions dans leur patrimoine privé

1. Dividendes

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers. Ils seront soumis :

- à l'impôt sur le revenu (déduction faite de l'abattement de 8 000 ou 16 000 francs indiqué ci-dessous) ;
- à la Contribution Sociale Généralisée – sans déduction de l'abattement de 8 000 ou 16 000 francs indi-

- qué ci-dessus (articles 1.600-OC et 1.600-OE du Code Général des Impôts)- dont le taux a été porté à 7,5 % par la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 ;
- au prélèvement social de 2 % - sans déduction de l'abattement de 8 000 ou 16 000 francs indiqué ci-dessus (articles L245-14 et L245-16 du code de la sécurité sociale institué par l'article 9 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1998) ;
 - à la Contribution affectée au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS - sans déduction de l'abattement de 8 000 ou 16 000 francs indiqué ci-dessus, articles 1.600OG et 1.600-OM du Code Général des Impôts) au taux de 0,5 % actuellement.

A ces dividendes est attaché un avoir fiscal égal à la moitié des sommes encaissées ; cet avoir fiscal est également pris en compte pour la détermination du revenu imposable.

Il est imputable sur l'impôt sur le revenu et, le cas échéant, remboursable.

Les dividendes bénéficient d'un abattement global annuel de 16 000 francs pour les couples mariés soumis à une imposition commune, et de 8 000 francs pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées soumises à une imposition séparée.

2. Plus-values (articles 92-B du Code Général des Impôts)

Les plus-values de cession de titres de sociétés réalisées par un cédant (qui ne détient et n'a pas détenu au cours des cinq dernières années, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux) sont imposables si le montant annuel des cessions de titres excède un seuil révisé chaque année, s'élevant à 50 000 francs (seuil fixé par la loi de finances pour 1998) au taux de 26 % soit :

- 16 % (article 200 A2 du CGI),
- la contribution sociale généralisée de 7.5 % (article 1.600-OC et OE du CGI),
- le prélèvement social de 2 % (article 9 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 1998),
et
- la Contribution pour le Remboursement de la Dette sociale de 0.5 % (article 1.600-OG à OM du CGI),
soit, au total, un taux de 26.0 %.

Les moins-values ne pourront être imputées que sur des plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de réalisation de la moins-value ou des années suivantes.

Les pertes sont imputables exclusivement sur les gains de même nature réalisés au cours de l'année de la cession ou les cinq années suivantes (article 94 A-6 du CGI) et à condition que le seuil visé ci-dessus soit dépassé l'année de réalisation des dites moins-values. Pour l'application de ces dispositions, les gains de même nature s'entendent notamment, outre ceux visés à l'article 92 B, des profits retirés sur bons d'options (article 150 decies du CGI) et des gains nets imposables à la clôture d'un Plan d'Epargne en Actions (article 92 B ter du CGI).

3. Régime spécial

Les actions peuvent être souscrites dans le cadre d'un Plan d'Epargne en Actions prévu par la loi 92-622 du 16 juillet 1992, qui ouvre droit, sous certaines conditions, à une exonération d'impôt sur le revenu pour les produits et les plus-values des titres y figurant.

b) Opérations réalisées à titre habituel en France par les personnes physiques

En application des dispositions de l'article 92-2 du CGI, les profits retirés d'opérations de bourse réalisées en France à titre habituel sont soumis à l'impôt sur le revenu et imposés au barème progressif selon le régime de droit commun des bénéfices non commerciaux.

c) Régime fiscal applicable aux porteurs personnes physiques ayant inscrit les actions à leur actif commercial

Les dividendes sont déduits des bénéfices industriels et commerciaux, mais le montant ainsi déduit ou déclaré au titre des revenus mobiliers est soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif dans les conditions indiquées au paragraphe a) 1. Ci-dessus.

Les cessions de titres de portefeuille relèvent du régime des plus-values ou moins-values à court terme ou long terme lorsque les titres cédés peuvent être considérés comme faisant partie de l'actif immobi-

lisé. L'administration admet que peuvent être considérés comme tels les titres détenus depuis plus de deux ans. Il en est de même pour les titres détenus depuis moins de deux ans, à la condition toutefois que le portefeuille comprenne également d'autres titres de même nature acquis depuis plus de deux ans.

d) Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

Il convient désormais (depuis l'adoption de la loi n°97-1026 du 10 novembre 1997) de distinguer :

- d'une part, les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés dont le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice est inférieur à 50 millions de francs et, lorsque ces personnes morales sont des sociétés, dont le capital, entièrement libéré, est détenu à hauteur de 75 % au moins par des personnes physiques ou des sociétés satisfaisant elles-mêmes aux conditions relatives au chiffre d'affaires et à la détention du capital ;
- d'autre part, les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés qui ne satisfont pas aux conditions susvisées.

Par ailleurs, aux termes du budget 1999, l'avoir fiscal attaché aux dividendes reçus par les sociétés passe de 50 % à 45 % à compter du 1er Janvier 1999.

Une taxation au taux de 2,5 % est prévue pour les dividendes versés par une filiale à une société mère.

1. Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés satisfaisant les conditions de chiffre d'affaires et de détention du capital

Les dividendes encaissés majorés de l'avoir fiscal et les plus-values réalisées sont imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire à l'impôt sur les sociétés au taux actuellement égal à 33 1/3 % auquel s'ajoute une contribution additionnelle de 10 %, soit un taux effectif de 36 2/3 %. L'avoir fiscal est imputable sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3 %. S'il est supérieur au montant de cet impôt, l'excédent ne peut être ni reporté, ni restitué. Toutefois :

- les dividendes encaissés par des personnes morales détenant au moins 10 % du capital de la société distributrice ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150 millions de francs peuvent être exonérés d'impôt sur les sociétés conformément aux dispositions du régime des sociétés mères et filiales (articles 145 et 216 du CGI) ; les personnes morales pourront se prévaloir de ce régime à condition d'en exercer l'option ; dans ce cas, l'avoir fiscal n'est pas imputable sur l'impôt sur les sociétés mais peut être utilisé pendant un délai de cinq ans sur le précompte dû en cas de distribution du dividende aux actionnaires ;
- conformément aux dispositions de l'article 219-1-a ter du CGI, lorsque les titres cédés ont été comptabilisés dans un compte de titres de participation (ou ont été inscrits dans un sous-compte spécial) et ont été détenus plus de deux ans, les plus-values issues de la cession sont éligibles au taux réduit d'imposition des plus-values à long terme, actuellement égal à 19 % auquel il convient d'ajouter la contribution additionnelle de 10 % (soit un taux effectif de 20,9 %), sous réserve de satisfaire à l'obligation de dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme.

Constituent des titres de participation les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère sur le plan comptable. Il en va de même des actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiateur ainsi que, sous certaines conditions, des titres ouvrant droit au régime des sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

2. Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ne satisfaisant pas les conditions de chiffre d'affaires et de détention du capital

Ces personnes sont soumises à la contribution temporaire de l'impôt sur les sociétés, en vigueur pour trois ans, dont les taux sont de 15 % pour les exercices clos en 1997 et 1998, et de 10 % pour les exercices clos en 1999.

Le taux effectif de droit commun de l'impôt sur les sociétés est dès lors, pour ces personnes, égal à 41,66 % au titre des exercices clos en 1997 et 1998, et de 40 % pour les exercices clos en 1999.

Les principes d'imposition des dividendes et plus-values sont identiques à ceux mentionnés au paragraphe d) 1 ci-dessus, seuls les taux effectifs d'impôt sur les sociétés, compte tenu de la nouvelle contribution temporaire de l'impôt sur les sociétés, étant supérieurs.

2.3.5.2. *Non-résidents*

a) Dividendes

Les dividendes distribués par les sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application de conventions fiscales internationales ou de directives communautaires et l'avoir fiscal peut être transféré en application de ces mêmes conventions.

L'administration a indiqué que, sous réserve du respect de certaines conditions, les dividendes de source française versés à des personnes qui n'ont pas de leur domicile fiscal ou leur siège en France et pouvant bénéficier du transfert de l'avoir fiscal en vertu d'une convention fiscale en vue d'éviter les doubles impositions, ne supporteront, lors de leur mise en paiement, que la retenue à la source au taux réduit prévu par la convention, au lieu de la retenue à la source au taux de 25 % ensuite réduite au taux prévu par la convention, à condition que les personnes concernées justifient, avant la date de mise en paiement des dividendes, qu'elles ne sont pas résidentes en France selon cette convention fiscale et qu'elles remplissent les formulaires requis.

b) Plus-values

Sous réserve des dispositions des conventions fiscales applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI, ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable en France à l'actif duquel figureraient les titres cédés), ne sont pas imposables en France dans la mesure où le cédant n'a pas détenu plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

2.4. PLACE DE COTATION

Les actions de NEOCOM MULTIMEDIA seront cotées sur le Marché Libre de la Bourse de Paris. Les actions de la société ne sont actuellement cotées sur aucune place financière.

2.5. TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Les tribunaux compétents, en cas de litiges, sont ceux du siège social, lorsque la société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges sauf dispositions contraires du nouveau code de procédure civile.

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL

3.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

3.1.1. Dénomination sociale et siège social

NEOCOM MULTIMEDIA

Le DEBUSSY
12 – 14, rue POUCEL
13004 MARSEILLE

Téléphone : +33 04 91 34 68 59

Télécopie : +33 04 91 49 43 18

3.1.2. Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administration régie par la loi du 24 juillet 1966 et le décret du 22 mars 1967.

3.1.3. Date de création et durée de vie (article 1.4 des statuts)

La société a été créée le 24 avril 1986 pour une durée de vie de 99 ans à compter de son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 1^{er} avril 2085, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.4. Objet social (article 1.3 des statuts)

La société a pour objet, en France et hors de France :

- toutes opérations de conseil et d'assistance en informatique ou télématique ;
- l'importation, l'exportation, le négoce et la location de software et hardware ;
- la création d'applications (informatiques et télématiques) spécifiques, le traitement de données ainsi que l'hébergement d'application professionnelle sur serveur ;
- le recrutement de personnel ;
- toutes activités d'agence de conseil en communication et publicité et régie publicitaire.

Pour réaliser l'objet précisé *supra*, la société peut :

- créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels ;
- obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays ;
- agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en association, participation ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes physiques ou morales, et réaliser, directement, en France ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, les opérations entrant dans son objet ;
- prendre, sous toutes formes, tous les intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires ;
- et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières

ou immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

3.1.5. Registre du commerce et des sociétés

R.C.S. MARSEILLE B 337 744 403

3.1.6. Code NAF

741 G

3.1.7. Droit de communication des actionnaires et des tiers (articles 5.3 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir en communication et le Conseil d'administration à l'obligation de lui adresser ou de mettre à sa disposition les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la loi et les décrets qui la complètent.

3.1.8. Exercice social (article 1.6 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

3.1.9. Affectation et distribution des résultats (article 7.1.1 des statuts)

Détermination du résultat – Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par la différence, après déduction des amortissements et provisions, le résultat de l'exercice.

Dividende – Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée détermine la part de celles-ci attribuée aux actionnaires sous forme de dividende ; ce dernier est toutefois prélevé par priorité, sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Modification de la répartition des bénéfices – Les dispositions concernant la répartition des bénéfices peuvent être modifiées par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Toutefois, en cas d'autorisation d'émission ou d'existence d'obligations avec bons de souscription d'actions ou d'obligations convertibles ou échangeables, et plus généralement, en cas d'émission de valeurs mobilières composées, la modification est interdite.

Pertes – Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrites au bilan, au compte report à nouveau, à défaut d'avoir été imputées par l'assemblée, sur un ou plusieurs comptes de réserves, étant observé que l'écart de réévaluation ne peut être utilisé pour compenser des pertes.

3.1.10. Assemblées générales (article 6 des statuts)

Convocation. Lieu de réunion – Les assemblées sont convoquées par le Conseil d'administration. A défaut, elles peuvent également être convoquées par les commissaires aux comptes, et le cas échéant par les liquidateurs ou les mandataires désignés en justice à cet effet.

Les assemblées sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du département du siège social ou d'un département limitrophe.

La convocation des assemblées est faite par une insertion dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social et, en outre, par une insertion dans le

BALO, après avis préalable à la COB, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée.

L'ordre du jour. L'ordre du jour des assemblées figure sur les avis et lettres de convocation ; il est arrêté par l'auteur de la convocation. En cas de convocation par un mandataire de justice, l'ordonnance portant désignation fixe l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Accès aux assemblées – Sous réserves des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Procès-verbaux des délibérations d'assemblées. Copies. Extraits. Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux, inscrits dans un registre spécial, coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions réglementaires. Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations d'assemblée, à produire en justice ou ailleurs, font foi s'ils sont signés, soit par le Président du Conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le Président empêché, un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée, soit, après dissolution de la société, par un liquidateur.

3.1.11. **Mise en paiement des dividendes (article 7.2 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du Conseil d'administration, en cas d'augmentation de capital.

3.1.12. **Franchissements de seuil (article 5.5.3 des statuts)**

Si les actions de la société sont inscrites à la cote officielle du second marché ou au marché libre, tout actionnaire doit satisfaire aux obligations d'informations prescrites par les articles 356-1 et 356-2 de la loi du 24 juillet 1966, au cas où agissant seul ou de concert, il vient à posséder plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la société. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, les seuils ci-dessus mentionnés sont calculés en droits de vote.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction soumise à déclaration sont privées du droit de vote, pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

En outre, cette obligation d'information s'applique aux fractions du capital social au moins égal à 5 %.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1. Capital social

Le capital social s'élève à 5.269.800 Francs divisé en 1.053.960 actions d'une valeur nominale de 5 Francs chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie.

3.2.2. Capital potentiel

Il n'existe aucune valeur susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la société.

3.2.3. Capital autorisé non émis

Le conseil d'administration de la société a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 1999, et ce pour une durée de 26 mois, à augmenter le capital social de la société jusqu'à concurrence d'une somme de 5 millions de Francs avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription, par l'émission :

- avec ou sans prime, d'actions ordinaires de numéraire assorties ou non de bons de souscription d'actions ;
- de valeurs mobilières autres que des actions, donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions ;
- de bons de souscription d'actions attachés ou non aux valeurs mobilières sus-visées ;
- par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission, de fusion ou d'apport, ou autres dont la capitalisation serait admise avec, corrélativement, attribution gratuite d'actions et/ou élévation du nominal.

3.2.4. Accord entre actionnaires

Un accord entre actionnaires a été conclu le 2 décembre 1998 entre Messieurs Olivier HETRU, Raphaël BORTOLOZZI et Eric PAYET, aux termes duquel Raphaël BORTOLOZZI et Eric PAYET s'engagent à ne pas céder la totalité des actions qu'ils détiennent au jour de la signature du pacte, ou détiendront par suite d'augmentation de capital, échanges, fusion ou tout autre événement.

Ils s'engagent à conserver pendant une durée minimale de cinq ans à compter du 1er janvier 1999, un pourcentage minimal de 3 % du capital de la société NEOCOM. Ils sont donc autorisés à céder un pourcentage égal à 0,98 % des actions qu'ils détiennent aujourd'hui.

Si le pourcentage de détention venait à baisser, pour un motif autre qu'une cession ou donation, à la suite notamment d'une augmentation de capital à laquelle ils ne pourraient pas participer, l'engagement pris serait révisé en conséquence par rapport au pourcentage de détention et n'entraînerait pas l'application de la sanction prévue.

En cas de violation de cet engagement dans le délai de cinq ans et pour quelque cause que ce soit, Messieurs BORTOLOZZI et PAYET s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à verser à titre d'indemnité à Monsieur Olivier HETRU une somme qui sera égale à 50 % de la plus-value qu'ils auront réalisée par rapport au prix de souscription de 160 Francs par action.

3.2.5. Evolution du capital de NEOCOM MULTIMEDIA depuis la création

Date	Opération	Montant en FF	Prime*	Nombre d'actions	Capital après opération
18/04/86	Création	120 000	0	1 200	120 000
12/10/86 (1)	Augmentation de capital	155 000	0	2 750	275 000
22/03/88 (2)	Augmentation de capital	200 000	0	4 750	475 000
30/09/97	Transformation en Société Anonyme	0	0	47 500	475 000
29/12/98 (3)	Augmentation de capital	831 780	779 700	52 698	526 980
31/03/99 (4)	Augmentation de capital	4 742 820	0	526 980	5 269 800
31/03/99	Division par 2 du nominal de l'action	0	0	1 053 960	5 269 800

(1) : primes d'émission ou d'apport.

(2) : augmentations de capital en numéraire.

(3) : augmentation de capital du 29/12/1998

(4) : augmentation de capital du 31/03/1999 : par incorporation de réserves pour 4.676.364 Francs et par prélèvement sur le poste de report à nouveau pour 66.456 Francs.

3.2.6. Nantissement d'actions

Messieurs Raphaël BORTOLOZZI et Eric PAYET détiennent chacun 930 titres (parmi les 42.000 qu'ils possèdent respectivement) qui font l'objet d'un nantissement au bénéfice de Monsieur Olivier HETRU.

3.3. RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1. Actionnariat

Actionnaires	Avant introduction			Après introduction			
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits	% de droits de vote
Olivier HETRU	474 000	45,0	45,0	421.300	40,0	421 300	40,0
HIS SA	475 000	45,1	45,1	475 000	45,1	475 000	45,1
Catherine PARRA	200	n.s.	n.s.	200	n.s.	200	n.s.
Gérard HETRU	200	n.s.	n.s.	200	n.s.	200	n.s.
Marguerite HETRU	200	n.s.	n.s.	200	n.s.	200	n.s.
R. BORTOLOZZI	42 000	4,0	4,0	42 000	4,0	42 000	4,0
Eric PAYET	42 000	4,0	4,0	42 000	4,0	42 000	4,0
Franck MARGAILL	4 000	0,4	0,4	4 000	0,4	4 000	0,4
Mamadou WANE	2 600	0,2	0,2	2 600	0,2	2 600	0,2
Christine FRILLICI	2 500	0,2	0,2	2 500	0,2	2 500	0,2
Maria MACHADO	2 500	0,2	0,2	2 500	0,2	2 500	0,2
Julie DODE	2 500	0,2	0,2	2 500	0,2	2 500	0,2
M. CLAPAUD	2 500	0,2	0,2	2 500	0,2	2 500	0,2
Philippe MOUGIN	2 500	0,2	0,2	2 500	0,2	2 500	0,2
Sylvie TARTAGLIA	1 260	0,1	0,1	1 260	0,1	1 260	0,1
Public				52 700	5,0	52 700	5,0
Total	1 053 960	100,0	100,0	1 053 960	100,0	1 053 960	100,0

HIS est une société holding contrôlée par Monsieur Olivier HETRU (97 % du capital) et sa famille. Les seuls actifs qu'elle possède sont constitués des titres NEOCOM MULTIMEDIA.

Monsieur Gérard HETRU et Madame Marguerite HETRU sont les parents de Monsieur Olivier HETRU.

Les autres personnes physiques, actionnaires de NEOCOM MULTIMEDIA, font partie de l'encadrement de la Société, à l'exception de Monsieur Philippe MOUGIN qui a quitté la Direction de NEOCOM mais est demeuré actionnaire.

3.3.2. Parts du capital détenues par les membres des organes d'administration de la société

Les membres de la direction et du conseil d'administration de la société détiennent et/ou contrôlent, directement ou indirectement, 95 % du capital de la société et 95 % des droits de vote.

Monsieur Olivier HETRU est Président Directeur Général de la Société.

Madame Catherine PARRA et Monsieur Gérard HETRU sont administrateurs de la Société.

Toutes les autres personnes physiques actionnaires de NEOCOM MULTIMEDIA appartiennent à l'encadrement de la Société ou du Groupe, à l'exception de Monsieur Philippe MOUGIN qui a récemment quitté NEOCOM mais est demeuré actionnaire de la Société.

3.3.3. Mouvements ayant affecté le capital au cours des derniers exercices

Actionnaires	Parts au 01/09/97	parts au 15/09/97	Actions au 31/12/97	Actions au 31/12/98
Olivier HETRU	2 375	2 370	23 700	23 700
Fortuné LUMBROSO	2 375	2 375		
HIS S.A.*			23 750	23 750
Catherine PARRA		10	10	10
Marguerite HETRU		1	10	10
Gérard HETRU		1	10	10
Eric PAYET		1	10	2 100
Raphaël BORTOLOZZI		1	10	2 100
Franck MARGAILL				200
Mamadou WANE				130
Christine FRILLICI				125
Maria MACHADO				125
Julie DODE				125
Magdalena CLAPAUD				125
Philippe MOUGIN				125
Sylvie TARTAGLIA				63
TOTAL	4 750	4 750	47 500	52 698

3.4. DISTRIBUTION DE DIVIDENDE

3.4.1. Dividende distribué au titre des trois derniers exercices

A) Montant global des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Exercice	Brut		Net		Avoir fiscal	
	FF	Euros	FF	Euros	FF	Euros
1996	120 000	18 292,68	80 000	12 195,12	40 000	6 097,56
1997	4 800 000	731 707,32	3 200 000	487 804,88	1 600 000	243 902,44
1998	1 686 336	257 063,41	1 124 224	171 375,61	562 112	85 687,80

B) Dividende par action distribué au titre des trois derniers exercices

Exercice	Brut		Net		Avoir fiscal	
	FF	Euros	FF	Euros	FF	Euros
1996	16,84	2,57	11,23	1,71	5,61	0,86
1997	96,84	14,76	64,56	9,84	32,28	4,92
1998	48,00	7,32	32,00	4,88	16,00	2,44

3.4.2. Prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'état.

3.4.3. Politique future de dividendes

A partir de l'exercice clos le 31 décembre 1999, la société NEOCOM MULTIMEDIA envisage de distribuer un montant représentant 20 à 25 % du résultat net consolidé part du groupe.

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

4.1. HISTOIRE

1986 - NEOCOM est créée le 18 avril 1986

NEOCOM est créée par cinq étudiants de l'European Business School, et un informaticien . Ils apportent chacun 20000 Frs de capital. Olivier Hétru et Jean Marie Chauvel sont co-gérants. Un premier micro-serveur est acquis sous licence PRIV'. L'activité de la société consiste en l'hébergement de sites de radios FM et en l'édition de produits grand public.

Jean-Marie Chauvel cède ses parts en octobre à Olivier Hétru qui reste seul gérant de la société.

Une augmentation de capital est réalisée. Fortuné Lumbroso entre dans le capital de la société à laquelle il apporte ses compétences de gestion.

1987 - Consolidation Le chiffre d'affaires atteint 4 millions de francs. Le portefeuille des clients hébergés par NEOCOM augmente et se diversifie.

1988 – Acquisition des sources de PRIV'

Le capital de la société est porté à 475.000 francs et NEOCOM acquiert les sources du moniteur vidéo-tex commercialisé par cette société ; elle peut ainsi modifier le « programme source » initial et l'adapter en fonction de ses propres besoins en édition ou des besoins de sa clientèle. Elle devient ainsi indépendante en terme d'outils informatiques et peut dorénavant proposer des services spécifiques en édition interne et à ses clients professionnels.

1989 – Développement du département professionnel

Après une période d'adaptation, le logiciel PRIV' permet à NEOCOM de développer une activité de distribution de micro-serveurs. Parallèlement, les activités originelles d'hébergement et d'édition de produits grand public poursuivent leur développement.

Patrice LENGLET cède ses parts du capital à Olivier HETRU.

1990 – Premiers pas dans la distribution en ligne

Tandis que l'activité d'édition télématique grand public continue son développement. NEOCOM entre sur le marché de la distribution de produits en ligne qui deviendra l'un de ses principaux axes de développement. Les produits de téléchargement connaissent un succès important. Un accord d'exclusivité est passé avec THRUSTMASTER, un constructeur américain d'accessoires informatiques spécialisé dans la simulation.

Le logiciel connaît d'importantes améliorations, les extensions développées les deux années précédentes et l'intégration d'un atelier de développement permettent de le remanier entièrement. Il prend désormais le nom de NOVA sous lequel il sera commercialisé auprès de plusieurs dizaines d'éditeurs télématiques français.

Le résultat net après impôt de la société atteint 1 million de francs.

1991 - Premiers services de conseil

Un service de conseil diététique en ligne est lancée en début d'année. Il devient leader dans son domaine – il le restera jusqu'à aujourd'hui. C'est le premier d'une série de produits de conseils sur hauts paliers tarifaires, sur le 3617 à 5.57F la minute.

1992 - Création de la division Audiotel

Le logiciel NOVA intègre désormais une interface audiotel. Un nouveau département audiotel est créé. Plusieurs accords stratégiques sont passés avec d'autres éditeurs du secteur pour assurer la présence de NEOCOM sur l'ensemble des plaques audiotel nationales.

1993 - Réorganisation financière, reconnaissance de NOVA

Rémy MAHOUDEAUX, Christophe HAVAS et Philippe ANTOINE cèdent leurs parts à Olivier HETRU et Fortuné LUMBROSO qui, au terme de l'opération, détiennent chacun 50 % du capital. Premier important contrat en télématique professionnelle hors édition. Une application de gestion de stocks à distance est développée sous NOVA pour Sagem.

1994 -Création de la division Tourisme - Hôtellerie

NEOCOM crée un premier produit dans le secteur du tourisme avec PARADISE HOLLYDAY. Le département jeux interactifs de la division télématique grand public est réorganisé autour d'une synergie unique à partir de 3615 TOPJEU.

1995 - De NOVA à HEGEL. Nouveau contrat professionnel

Le développement du service de réservation du Palais Omnisport de Bercy sous NOVA avec RESERV, aujourd'hui repris par TICKETNET, une filiale de SLIGOS, constitue une nouvelle satisfaction pour NEOCOM en terme de reconnaissance technique.

Simultanément une stratégie de développement est définie afin d'intégrer NOVA au sein d'une offre logicielle à vocation élargie : l'environnement HEGEL pour l'Hébergement, l'Édition et la Gestion En Ligne.

NEOCOM devient centre serveur Internet.

1996 - Intégration d'Internet dans HEGEL. Deux engagements sectoriels déterminants.

Le développement des interfaces entre TCP/IP et le Vidéotex est achevé et intégré au sein de HEGEL. Les produits d'édition de NEOCOM sont dorénavant portables sous Internet.

NEOCOM choisit deux secteurs pilotes pour le début de ses activités Internet :

- le secteur tourisme hôtellerie avec le développement de HOTELRESA - un système de référencement hôtelier et d'offres promotionnelles de nuitées.
- le secteur de vente par correspondance avec un élargissement du catalogue et la création de la marque NETECO.

Dans le secteur de la télématique professionnelle, NEOCOM développe pour plusieurs établissements de l'enseignement supérieur un service d'inscriptions en ligne utilisant les outils de l'environnement HEGEL.

1997 - Développement rapide des activités nouvelles. Réorganisation de la télématique grand public. AFRICANET.

20 000 hôtels sont référencés sous le label HOTELRESA.

Les activités grand public de loisirs connaissent une importante réorganisation :

A l'issue d'une prise de participation de 50 % dans CAFETEL, les activités audiotel de NEOCOM lui sont partiellement sous-traitées. Le moniteur audiotex NOISETTE est intégré à l'environnement HEGEL.

AFRICANET, une plate-forme de travail à façon délocalisée est créée au Sénégal. Les méthodes de travail et les passerelles techniques avec AFRICANET viennent enrichir l'offre HEGEL.

NEOCOM est transformée en S.A.

1998 - Poursuite du développement de l'existant. Percée sur Internet.

Le développement de la division Tourisme - Hôtellerie est marqué par un accord de partenariat avec Go Voyages pour la diffusion en ligne de ses offres promotionnelles.

NEOCOM crée à parts égales avec AAMT, une société appelée DYNAMEDIA qui regroupe l'activité des deux sociétés dans le secteur du conseil personnalisé.

Dans le domaine de la distribution en ligne, NETECO étend son activité au matériel informatique tandis qu'une nouvelle filiale, Media Bis se donne pour champ d'action le marché des produits cosmétiques.

La base client de NETECO atteint plus de 50 000 personnes.

NEOCOM commence la commercialisation des prestations d'AFRICANET. Cinq contrats sont signés avec des centres serveurs Français. Ces contrats représentent entre 20 et 25 % du CA d'AFRICANET ; surtout, ils sont l'occasion pour la Société de travailler avec des opérateurs externes sur les produits qu'elle développe, ce qui est source d'innovation et d'amélioration de la qualité.

HEGEL s'enrichit d'un serveur d'adresses centralisant de nombreuses données de fréquentation. Ce nouvel outil donne au groupe de puissants moyens d'action dans le domaine du marketing direction et off line.

L'année 1998 est cependant surtout marquée par la rapidité du développement des activités spécifiquement Internet :

- Avenue Média, studio de création Web et réalisation de bornes interactives, est créé comme filiale à 34 % de NEOCOM.

- NEOCOM lance « Le Bouquet » le premier système de référencement de services payants sur Internet

- NEOCOM est l'un des 20 premiers signataires d'un contrat TELECOMMERCE avec France Télécom. NEOCOM lance BoutiqueMicro.com sur cette plate-forme.

NEOCOM rachète la télématique de jeu de MEDIAPROGRES, filiale de PROSODIE (3615 LUCKY). L'effectif d' AFRICANET atteint 50 personnes.

Premier trimestre 1999.

BoutiqueMicro devient le deuxième site marchand en terme de consultation sur la plate-forme TELECOMMERCE de France Télécom (source : France TELECOM).

Une régie Internet est mise en place et gérée intégralement par AFRICANET. Ces deux produits enrichissent l'offre du Bouquet.

Une unité de traduction de site WEB est également mise en place à Dakar.

La première campagne de diffusion massive du kit de connexion du Bouquet (800 000 exemplaires) est organisée pour le troisième trimestre 1999.

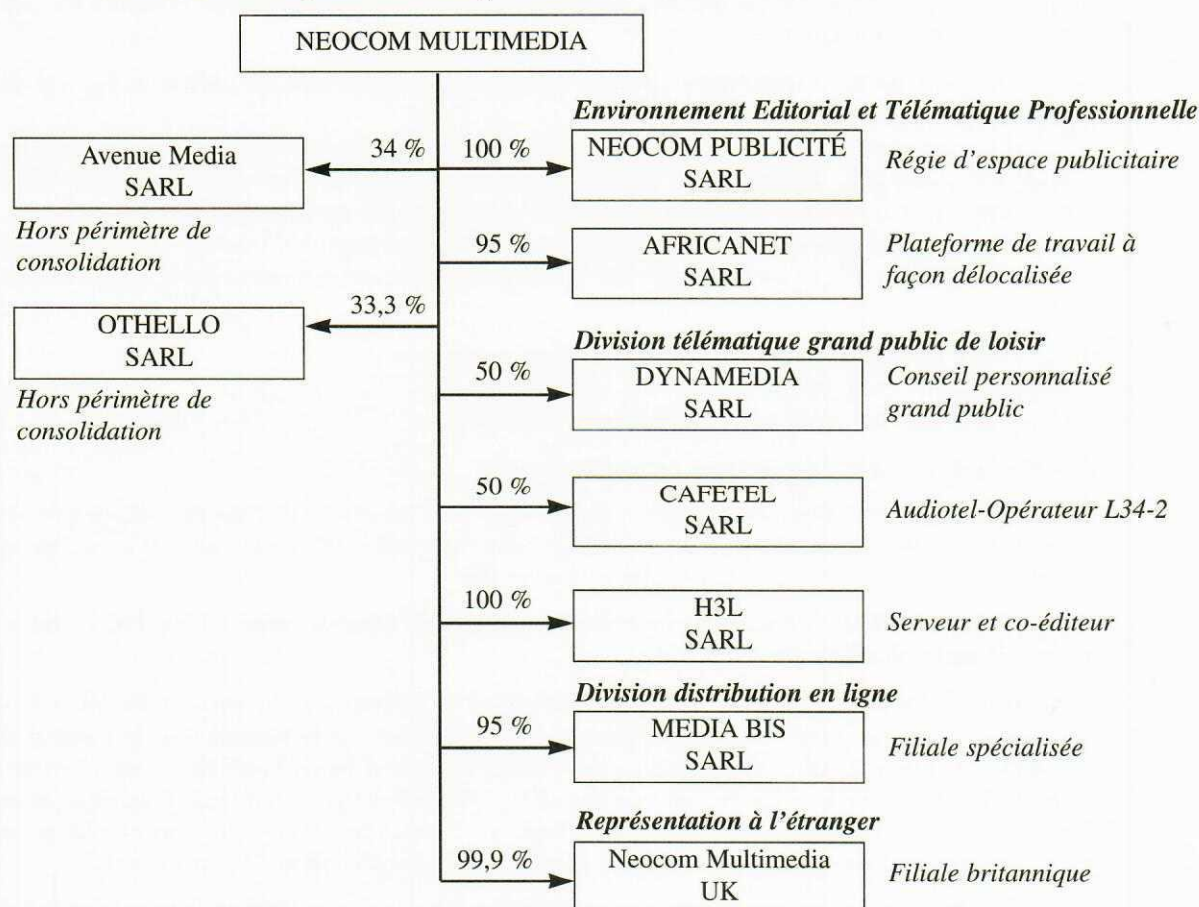
Création de NEOCOM Multimédia UK.

Juillet 1999.

Inscription sur le Marché Libre de la Bourse de Paris de Néocom multimédia.

4.2 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

A la veille de son introduction en Bourse, l'organigramme juridique de NEOCOM MULTIMEDIA se présente de la façon suivante :



Avenue Media : prestations de services de conseil et formation aux entreprises dans le domaine des supports électroniques.

OTHELLO : prestations de services de réservation hôtelière.

4.3. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	31/12/97	31/12/98	31/12/99p	31/12/2000p
CA (millions FF)	45,7	70,5	85,0	110,1
Ca (millions euro)	6,96	10,74	12,95	16,78
Rés. d'exploitation (millions FF)	6,7	12,7	16,5	28,2
Rés. d'exploitation (millions euros)	1,02	1,93	2,52	4,29
Rés. courant (millions FF)	7,0	12,5	16,3	27,9
Rés. courant (millions euros)	1,07	1,91	2,49	4,25
Rés. net (millions FF)	5,0	5,5	9,0	15,8
Rés. net (millions euros)	0,76	0,84	1,38	2,40
Rés. net par action FF	4,7	5,2	8,6	15,0
Rés. net par actions euros	0,72	0,80	1,31	2,28
Dividende net par action FF	4,36	0,53	1,71	3,0
Dividende net par action euros	0,66	0,08	0,26	0,46

4.4. ACTIVITÉS

Le champ d'activités de NEOCOM est l'édition de produits en ligne. Le métier d'éditeur en ligne consiste à concevoir des produits, les mettre en ligne, assurer leur promotion, leur gestion quotidienne, et le cas échéant leur animation et leur évolution dans le temps.

En s'inscrivant dans le secteur d'activité des produits en lignes, NEOCOM est concernée par tous les dispositifs permettant de recevoir une information, d'effectuer une transaction ou de se livrer à une activité, à distance et en temps réel.

S'ils s'appuient sur des technologies voisines, ces produits peuvent être très différents les uns des autres :

- leurs clientèles sont qualitativement très hétérogènes : il n'y a que peu de rapport entre un V.R.P. qui réserve des chambres d'hôtels à prix promotionnels, un fanatique de jeux sur PLAYSTATION qui veut être le premier à commander des nouveautés et une dame qui souhaite des conseils diététiques.
- leur support (Vidéotex, Audiotex, Internet) et leur mode de distribution (kiosque Télétel, kiosque Micro, facturation à l'acte par Carte de crédit, abonnement) induisent également des pratiques très différentes.

L'expérience montre cependant qu'ils partagent deux particularités :

- ils sont extrêmement réactifs ;
- ils génèrent des flux importants d'informations marketing.

Ces deux particularités sont extrêmement contraignantes.

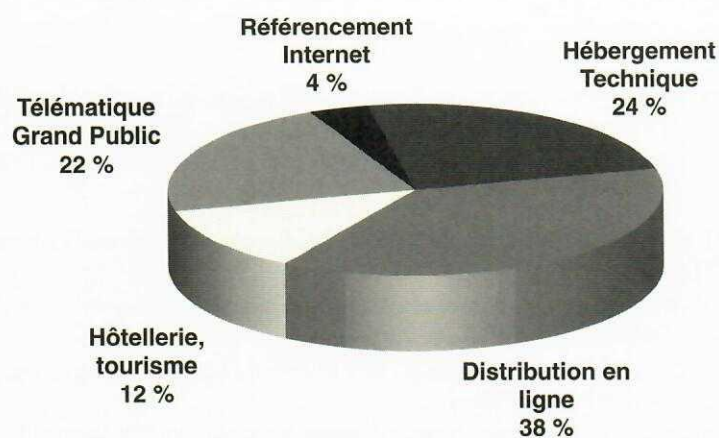
Elles imposent d'être suffisamment souple techniquement pour adapter en permanence ses produits aux évolutions de leur marché, acquérir sur ces marchés des expériences très spécifiques, et se donner les moyens de traiter de façon optimum les données recueillies.

L'organisation de NEOCOM répond à ses contraintes. Depuis le début des années 1990, NEOCOM est structurée sur un double niveau.

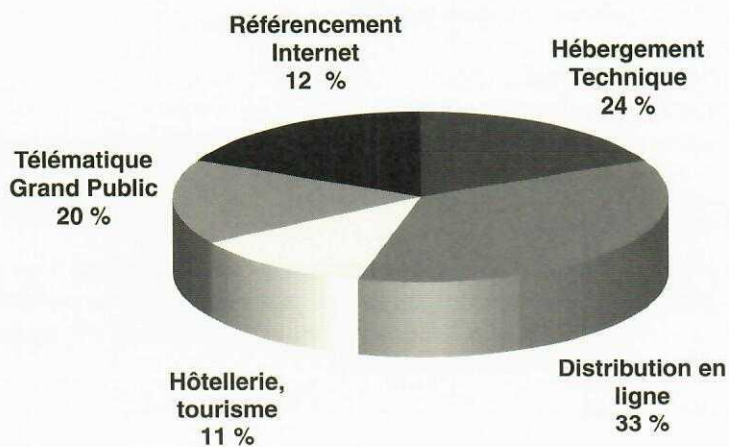
A un premier niveau, celui de la Division Environnement et Télématicque Professionnelle, NEOCOM fonctionne à la façon d'une SSII, l'expérience générale en édition est formalisée sous la forme d'un ensemble d'outils cohérents. Cet ensemble, sous le nom générique d'HEGEL, bénéficie aux différentes activités de NEOCOM, à ses filiales ainsi qu'aux clients qu'elle héberge. Il sert aussi d'atelier de développement pour des contrats complètement extérieurs en informatique de gestion. Ceux-ci, plus ponctuels, apportent une validation professionnelle et renforcent la formalisation du projet global.

A un second niveau, les divisions sectorielles sont définies à partir de la cohérence de leurs métiers respectifs. Leur gestion peut s'effectuer complètement en interne ou, au sein de filiales, en collaboration avec des partenaires possédant d'importantes compétences sectorielles.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité en 1998 :



Répartition du chiffre d'affaires consolidé en 1999 (prévisionnel) :



Depuis 1997, la répartition du chiffre d'affaires consolidé par division a évolué de la façon suivante :

	1996	1997	1998	1999p
Hébergement, Technique	24 %	26,5 %	24 %	24 %
Distribution en Ligne	42 %	39 %	38 %	33 %
Hôtellerie, Tourisme	6 %	10,5 %	12 %	11 %
Télématique Grand Public	28 %	23 %	22 %	20 %
Référencement Internet	-	1 %	4 %	12 %

A. Environnement Editorial et Télématique Professionnelle

Depuis plusieurs années NEOCOM intègre ses moyens techniques et ses ressources logistiques au sein de l'environnement HEGEL pour l'Hébergement, Edition et la Gestion en Ligne. HEGEL bénéficie de la dialectique en constant déploiement au sein de NEOCOM entre expérience technique et expérience éditoriale.

Hébergement

C'est le premier métier technique maîtrisé par NEOCOM qui dispose du statut de centre serveur auprès de France Télécom depuis 1986. Cette activité consiste à mettre en ligne des applicatifs sous les marques commerciales qui leur correspondent, gérer la rémunération de leur utilisation et assurer leur exploitation technique.

NEOCOM propose une offre complète dans ce domaine. Son centre serveur est l'un des plus performants de France :

- constitués de 25 micro-serveurs exploités sous Windows NT, il autorise au total, sous TCP/IP ou X25, 6000 accès simultanés sur le site d' Ivry sur Seine.
- il propose aussi bien des solutions Internet que Videotex ou Audiotex, ainsi que des solutions mixtes grâce à des passerelles spécifiques.
- la rémunération des éditeurs s'effectue aussi bien par les différents kiosques de France Télécom (Télétel, Audiotel, Kiosque Micro) que par carte bancaires et autres modes de paiement à l'acte sur Internet (WANADOO, Télécommerce). NEOCOM propose à certains de ses clients le financement des délais de reversement de leur rémunération par l'organisme collecteur primaire (France Télécom, établissements bancaires)
- il met à la disposition de ces clients les nombreux outils de gestion spécifiques à l'environnement HEGEL ;

NEOCOM assure aujourd'hui pour son compte propre ou pour celui de ses clients l'hébergement de 635 marques commerciales exploitées en lignes soit :

450 noms abrégés exploités en modes vidéotex ;

125 numéros audiotel

60 noms de domaines Internet

NEOCOM possède 48 clients éditeurs hébergés.

Les recettes nettes qu'ils génèrent contribuent pour 24 % à la formation du chiffre d'affaires de NEOCOM.

Edition et Gestion En Ligne.

L'édition de produits en ligne et leur gestion impliquent de multiples activités : conception des produits eux-mêmes, production de contenus et animation, promotion, analyses marketing et gestion de clients. Au fil des années NEOCOM a formalisé son expérience dans ces domaines par la création de structures et d'outils de productivité spécifiques.

Conception des produits.

Les outils et méthodes de conception sont différentes en fonction des supports utilisés.

Sur support vidéotex le moniteur propre à NEOCOM inclue tous les outils nécessaires à la création de produits : composeur de pages, langage d'arborescence, système de gestion de base de données

Sur support audiotex, NEOCOM s'appuie sur la technologie Noisette de sa filiale CAFETEL.

Le problème est différent en matière Internet : ils s'agit en effet de technologies plus ouvertes et donc moins déterminantes. NEOCOM utilisent largement les solutions professionnelles proposées par Microsoft (SQL Server, Frontpage..) Le problème crucial est celui de la qualité des équipes de conception. NEOCOM a fondé en 1998 avec 5 professionnel du secteur le studio de conception Avenue Media. Cette filiale à 34 %, outre le travail effectué pour NEOCOM, a acquis des références prestigieuses au cours de ses premiers mois d'activités dans le domaine de la conception de sites (Ministère des Finances, Matra) et bornes interactives (préfectures de l'Essonne, du Maine-et-Loire, de l'Oise et la Seine-Saint-Denis).

Production de contenus et animation.

Les produits en ligne doivent être vivants. Ils sont donc très gourmands en tâches de mise à jour et de renouvellement, ou d'animation en direct avec la clientèle. Celles-ci constituent un « plus produit » fort par rapport à la concurrence. Toutes ne peuvent être automatisées. Certaines ne pourraient d'ailleurs l'être sans perte d'attractivité des produits. Elles représentent donc pour tous les éditeurs une part significative de leur coût d'exploitation. AFRICANET a été déployé au Sénégal depuis 1997 pour amoindrir le coût de ces opérations. Au 31 décembre 1998, AFRICANET emploie 50 personnes recrutés sur des critères élevés (bac+2 au minimum). Ils s'agit de rédacteurs, d'opérateurs de saisie et d'animateurs en temps réel. Originale et délicate à mettre en place initialement cette plate-forme délocalisée a atteint au bout de quinze mois un niveau de production extrêmement satisfaisant pour ses premières applications au videotex.

Des procédures de communication et des méthodes de production et de formation sont en cours de définition pour des produits Internet. Au terme de ce travail AFRICANET constituera pour Avenue Média un studio d'exécution particulièrement performant.

Manifeste dès le début de 1998, le succès du projet AFRICANET a constitué pour NEOCOM une profonde satisfaction. Il ouvre de larges perspectives en matière de nouveaux concepts produits à forte valeur ajoutée et de commercialisation de services auprès de clients professionnels.

Promotion.

Les produits en lignes sont souvent des produits jeunes, et, en tous cas, des produits qui connaissent de fréquentes transformations. Acquérir de la notoriété et bénéficier d'effets d'annonces sont des éléments essentiels de leur gestion et passent par des niveaux d'investissements publicitaires importants. Fort de l'expérience acquise au cours de ses dix années d'existence NEOCOM a créé NEOCOM Publicité.

NEOCOM Publicité est une filiale à 100 % de NEOCOM. Elle fonctionne cependant comme une centrale d'achat indépendante. Ces services profitent à l'ensemble du groupe.

Une véritable stratégie d'achat, s'appuyant sur des montants d'achats significatifs et sur une longue pratique des supports les plus performants peut ainsi être mise en œuvre.

Analyse marketing et gestion de clientèle.

Au-delà de la mise en œuvre de moyens publicitaires, dédiés à l'acquisition de nouveaux contacts, l'entretien et le développement du chiffre d'affaire passe, à des coûts bien moindre, par une rigoureuse gestion des clientèles existantes.

Les produits en lignes se prêtent particulièrement à cette gestion pour deux raisons :

- ils génèrent en temps réel une information très riche sur les pratiques effectives de la totalité de leur clientèle. Contrairement à la plupart des produits de consommation ils délivrent l'analyse marketing des biais du sondage, du temps différé et de l'opinion des consommateurs.
- il existe des effets de voisinage entre les clientèles de certains produits : une consommatrice commandant des produits cosmétiques sur Internet a par exemple quelques chances d'être intéressée par un produit de conseil diététique sur le même support.

NEOCOM a décidé de se donner début 1997 les moyens de bénéficier au maximum de ces possibilités. Un serveur d'adresses par client physique a été mis en chantier. Il est aujourd'hui interfacé :

- avec les systèmes de gestion des bases de données spécifiques à chaque produit. NEOCOM dispose ainsi d'une palette très étendue de moyens d'actions marketing off-line (relance ou lancement de produit par marketing direct) et, ce qui est plus rare, on-line (action promotionnelle et publicité produit ciblée en cours de connexion).
- à un plus bas niveau, avec des utilitaires statistiques et de marquage des clientèles, permettant l'analyse des remontées des opérations réalisées (fullfilment).

Ce serveur a d'ores et déjà constitué une source de gain de productivité importante en 1998. La rentabilité et la multiplication des opérations de micro mailing a impliqué la mise en place d'une chaîne de traitement automatisé du courrier à la disposition des responsables produits.

L'intégration d'une orientation secondaire par client e-mail, en cours de réalisation, donnera de nouveau moyen dans le domaine du mailing électronique.

L'intégration au sein de HEGEL.

L'édition de produits en ligne est un processus complexe. HEGEL représente l'effort réalisé par NEOCOM pour intégrer techniquement, standardiser, formaliser les différentes activités impliquées par ce processus.

HEGEL est composé d'outils et de passerelles logicielles ainsi que de méthodes de production. Très concrètement HEGEL permet au sein de NEOCOM, d'une de ses filiales, d'un de ces clients hébergés ou d'un client extérieur d'éditer un produit en ligne :

- indifféremment en mode vidéotex, audiotex et/ou Internet ;
- en utilisant indifféremment également le paiement à l'acte et/ou à la durée ;
- en bénéficiant d'outils puissants d'analyse marketing et de gestion de clientèle globale
- en accédant selon des procédures standards aux ressources NEOCOM en matière de conception de produit (Avenue Media), de travail à façon (AFRICANET) ou d'achat d'espace (NEOCOM Publicité) ;

HEGEL en définitive permet de réaliser d'importantes économies sur les coûts de gestion des produits en lignes et surtout de simplifier l'activité de l'éditeur de telle sorte qu'il puisse valoriser au mieux ses compétences spécifiques.

Validation professionnelle.

NEOCOM réalise des opérations en informatique de gestion. Réalisées sous plate-forme HEGEL ces opérations ont marqué des étapes dans la formalisation du projet global. A titre d'exemple :

- développement d'une application de gestion de stock à distance pour SAGEM.
- développement de la centrale de réservation du Palais Omnisport de Paris Bercy.
- développement d'une application d'inscriptions et de résultats pour un groupement d'établissements de l'enseignement supérieur.
- développement de l'application de télécommerce pour le vériciste allemand JAKOO.
- développement de l'application assurant la logistique d'EURO-SERUM, premier producteur européen de sérum lacté.

Les opportunités ouvertes par AFRICANET devraient permettre de multiplier à l'avenir ce type de contrat.

Conclusion.

HEGEL est un concept spécifique à NEOCOM. Son approche intégrée et formalisée en matière d'environnement éditorial n'a pas d'équivalent sur le marché. Il s'agit d'un atout essentiel de NEOCOM pour son activité interne mais aussi dans le cadre de négociation de partenariat avec d'autres éditeurs.

B. Télématique Grand Public

Cette division gère un ensemble de produits de loisirs et de conseils qui ont joué historiquement un rôle essentiel dans le développement du Minitel et de l'Audiotel : jeux primés, messageries, tests, services de consultation astrologique. Centre serveur depuis 1986 NEOCOM se devait de posséder une offre complète et performante dans ces domaines. Au fil des années et des opportunités elle a été amené à prendre des positions dans ces trois secteurs.

La Division Télématique Grand Public de Loisir contribue en 1998 pour 22 % à la formation du chiffre d'affaire du groupe.

Les produits gérés au sein de cette division sont très hétérogènes. C'est l'analyse très proche des caractéristiques de leur marché qui explique leur gestion commune.

Pris dans son ensemble la télématique à la française (Minitel et Audiotel) représente un secteur économique important, générant un chiffre d'affaire supérieur à celui du cinéma, soit 8 milliards de francs. S'il a perdu le dynamisme des années 1980, son développement conserve une inertie importante qui ne devrait pas se démentir à moyen terme. Surtout c'est un secteur dont les structures - finalement très récentes - restent marquées par sa période de croissance : atomisation des acteurs, méthodes de gestion très sommaires, faible préparation à une situation devenue très concurrentielle.

Sous l'effet de ces différents facteurs c'est un secteur qui connaît aujourd'hui une concentration rapide et qui offre des opportunités de croissance externe.

NEOCOM est en particulièrement bonne position pour bénéficier de cette situation comme l'illustre le rachat de la télématique de jeux de MEDIAPROGRES en 1998.

Ses avantages comparatifs sont manifestes :

- effet de taille particulièrement sensibles au niveau de l'achat d'espace ;

- disponibilité des outils de productivité de HEGEL, notamment en matière de marketing direct ;
- structure de travail à façon à faible coût disponible pour l'animation, l'enrichissement et la mise à jour de contenu ;
- coût marginal de la structure technique (matériels et logiciels) ;
- détention de marques anciennes (plus de 250) bénéficiant d'une notoriété importante ;

Les stratégies produit par produit visent à s'appuyer sur ces avantages comparatifs pour élever la qualité des services proposés de façon à bénéficier, dans un premier temps, de l'effet de concentration du secteur puis, dans un deuxième temps, de faire migrer les clientèles fidélisées vers Internet. Selon les positions initiales de NEOCOM, ces stratégies sont menées en internes ou avec des partenaires extérieures.

Ces stratégies sont menées au niveau de 5 groupes de produits qui réalisent à peu près chacun le cinquième du chiffre d'affaires de la division :

Ensemble astrologie et conseils personnalisés.

Ce secteur a connu une profonde réorganisation au début de 1998, avec la création de DYNAMEDIA, une filiale à 50 % avec A.A.M.T. l'une des équipes de consultants les plus performantes du secteur. Cette réorganisation se révèle payante au début du deuxième semestre 1998 avec une progression du chiffre d'affaires. Aujourd'hui prématurée, la migration de ces produits vers Internet devrait être aisée compte tenu des habitudes de paiement d'ores et déjà observées.

Ensemble jeux primés.

Ce secteur est géré en interne. NEOCOM a choisi d'insister sur la qualité des contenus de jeux et leur animation, ces deux aspects sont largement sous-traités chez AFRICANET. L'offre NEOCOM est ainsi l'une des plus performantes dans le domaine du jeu de connaissances. Dès le deuxième semestre 1999, la migration de ces produits vers Internet, facilitée par le rôle des dotations dans cette activité, sera en bonne voie.

Ensemble messageries.

Les possibilités offertes par la sous-traitance de la surveillance chez AFRICANET ont permis au premier semestre 1998, une progression du chiffre d'affaires en édition et un développement significatif du portefeuille des clients hébergés. A terme la synergie ainsi constituée, directement portable en TCP/IP, constituera un bon produit d'appel sur l'Internet.

Ensemble produits de conseils et d'évaluation.

NEOCOM exploite depuis 1991 des produits grand public de conseils spécialisés.

Ces produits concernent la diététique et la cosmétique, l'évaluation de salaire, l'orientation professionnelle et les tests.

L'exploitation ancienne de ces produits leur confère une notoriété importante. Ce sont par ailleurs des produits dont les coûts d'exploitation sont très faibles. Ils dégagent par conséquent une forte rentabilité. Ce sont également des produits sur lesquels les contacts clients sont nombreux et peu coûteux. Ils enrichissent de façon significative la base clients globale de NEOCOM.

Le portage des applications correspondantes vers Internet sera achevé à la fin du premier semestre de 1999.

C. Division Tourisme - Hôtellerie

Le secteur du tourisme et de l'hôtellerie est le secteur le plus dynamique des produits en ligne.

Selon France Télécom en 1996, 34,9 % des utilisateurs Minitel déclarent l'utiliser pour le tourisme et plus particulièrement pour préparer leur voyages.

Selon des données estimées par l'Institut I+C en 1997, 36 % des transactions payantes effectuées sur Internet concernent ce secteur.

Selon le cabinet anglo-saxon FORRESTER RESEARCH, le marché de la réservation hôtelière sur Internet représente en 1998 1,6 Milliard de dollars pour 10,6 milliards en 2003.

Aux Etats-Unis, l'impact de la vente en ligne est tel qu'il induit une profonde évolution des métiers du secteur : les tour-operators recourent de plus en plus à la vente directe contraignant les agences de voyages traditionnelles à des opérations d'intégration verticale.

NEOCOM est présente depuis 1994 dans ce secteur. Elle exploite deux lignes principales de produits.

La première est centrée sur la marque ABCTOUR. Elle propose quotidiennement plus de 2000 offres de voyages à prix réduits. Ces offres de voyages sont sélectionnées auprès de professionnels du tourisme, agents de voyages et tour-operators proposant ainsi un rapport qualité-prix plus que satisfaisant.

La seconde ligne de produit se déploie sous deux concepts :

- HOTELRESA référence une sélection de plus de 2 000 hôtels affiliés qui mettent à jour quotidiennement leurs offres promotionnelles. La gamme de prix proposés peut désormais couvrir tous les budgets. HOTELRESA est présent sur support Internet, Videotex et Audiotex. Il est interfacé avec le standard de la centrale de réservation hôtelière ROOM ASSISTANCE SERVICE.
- HOTELECO référence plus de 20 000 hôtels dans toute la France dont 3 000 en moyenne proposent des prix dégriffés. Ce produit est présent sur Vidéotex et Internet. Il élargit progressivement son audience à l'international.

Ces produits rencontrent un vif succès, notamment auprès de clientèles amenées à effectuer de fréquents déplacements professionnels. Ils sont également bien perçus des professionnels de l'hôtellerie ainsi que des offices du tourisme (plus de 500 collaborations effectives). Ces deux secteurs deviennent notamment très demandeurs de matériels de promotion (panonceaux, distribution de cartes adhérents) qui représentent un mode de promotion à la fois puissant et économique.

La division Tourisme-Hôtellerie contribue aujourd'hui pour 12 % à la formation du chiffre d'affaires de NEOCOM.

D. Division Distribution en ligne

NEOCOM a donné depuis le tout début des années 1990 à cette division une grande priorité stratégique. Les raisons en sont simples :

- c'est un secteur où les habitudes de paiement sont simples à instaurer : le consommateur en ligne paie plus facilement pour un bien que pour un service immatériel ;
- c'est un secteur où les services proposés se substituent à des services existants : il n'y pas de concepts produits radicalement nouveaux à installer.
- cette substitution s'effectue selon une logique économique évidente :
- par rapport à la distribution classique sur lieu de vente physique, la distribution en ligne permet des économies sur les coûts de distribution : surface et force de vente, approvisionnement, stockage. Elle épargne au consommateur déplacements et pertes de temps tout en lui offrant un grand confort de choix.
- par rapport à la vente par correspondance traditionnelle sur catalogue, elle permet des économies importantes sur la chaîne de traitement des commandes qui peut être entièrement automatisée. Surtout elle autorise des actions d'animation des ventes en temps réel (promotion, déstockage) et un renouvellement permanent du catalogue.

NEOCOM a choisi en 1990 le secteur des logiciels et accessoires informatiques pour s'implanter dans ce secteur. Ce choix était motivé par deux raisons principales :

- la clientèle potentielle de ce secteur est précisément celle qui accède le plus vite aux nouveaux modes de distribution en ligne ;
- c'est un secteur dont l'offre produits se renouvelle particulièrement vite : les avantages de la distribution en ligne, sa souplesse de réaction notamment, sont donc maximisés.

Depuis 1990, l'offre NEOCOM s'est progressivement adaptée aux évolutions du marché. Initialement centrée sur des dispositifs de téléchargement avec paiement à la durée, l'activité de NEOCOM s'est progressivement déplacée en quasi-totalité vers la vente directe de cédéroms et d'accessoires.

Simultanément une spécialisation thématique s'est dégagée dans le domaine de l'informatique de loisir (jeux, produits culturels) et de formation. Ce domaine est en effet particulièrement intéressant en terme de fréquence des actes d'achat de la clientèle en raison de la diversité et du renouvellement très rapide des produits.

NEOCOM a réalisé en 1998 36 % de son chiffre d'affaire dans ce secteur.

D'un point de vue plus qualitatif l'acquis marketing est particulièrement intéressant :

- constitution d'une base clientèle de l'ordre de 50000 personnes ;
- notoriété de la marque NETECO ;

- obtention d'une taille critique intéressante à l'échelle du secteur, particulièrement dispersé ;
- capitalisation en interne d'une expérience métier et d'habitudes de travail avec le secteur de l'édition déjà anciennes compte-tenu de la jeunesse du secteur.

Ces atouts ouvrent des perspectives très intéressantes à NEOCOM qui :

- renforce sa situation en matière d'achat (négociations en cours en vue de la création d'une centrale d'achat commune avec un acteur de la distribution off-line) ;
- étend son offre à des produits connexes (plusieurs distributeurs de Cd-audio, de K7 vidéo, de matériels informatiques et d'électroniques grands publics sont intéressés par l'expérience et la base clients NETECO) ;
- applique son savoir-faire à de nouveaux domaines. MEDIA BIS, une filiale à 100 % a été créée en 1997 pour diffuser des produits cosmétiques en s'appuyant sur les bases clients du secteur télématique grand public à valeur ajoutée.

La création, au sein d'AFRICANET, d'une équipe de télé-vendeurs devrait apporter au 2ème semestre 1999 de nouveaux atouts à NEOCOM.

E. Référencement Internet

NEOCOM a choisi d'aborder la question de son développement Internet en deux temps :

- partir d'activités existantes dont la logique commerciale est bien maîtrisée pour adapter ses outils et méthodes ;
- s'engager sur des développements plus spécifiques au support et valoriser ainsi plus largement ses compétences.

La mise en ligne de NETECO.com et d'HOTELRESA.com ainsi que l'intégration des technologies Internet dans HEGEL ont constitué la première étape de la stratégie de NEOCOM. Cette logique de migration se poursuit en 1999 avec l'arrivée progressive des produits du secteur télématique grand public sur le WEB.

Pour mettre un œuvre le second moment de sa stratégie, NEOCOM est partie de la réflexion suivante :

- la logique de maximisation des flux de clientèle sur un point de passage obligé telle qu'elle est mise en œuvre par les principaux fournisseurs d'abonnement, les moteurs de recherche ou certains systèmes s'appuyant sur des modes de paiement spécifiques (France Explorer, BDWay, WANADOO, ILLICO) débouche sur des limites :
- la concurrence entre points de passage pousse à des investissements de contenus de plus en plus lourds en même temps qu'à une banalisation : les fournisseurs d'accès offrent des services de recherches et les moteurs de recherche proposent des services de plus en plus larges.
- cette banalisation des points de passages induit une concurrence sur les prix et donc une quasi - gratuité des points d'entrée et un financement exclusif par la présence d'annonceurs.
- la relation privilégiée qui lie un client à un produit d'édition offrant un service spécifique est particulièrement congruente à l'esprit d'Internet qui offre la possibilité de toujours plus personnaliser les offres produit. En terme de gestion cette relation est un facteur de stabilité dans le temps par la fidélisation qu'elle induit et une source constante de valeur ajoutée par l'adaptation du service proposé à la demande du consommateur.

NEOCOM a fondé sur cette analyse la conception d'un système de référencement original, lancé au 3^{ème} trimestre 1998 sous le nom « LeBouquet ».

Le Bouquet est un système de référencement s'appuyant sur les dynamiques propres de marques d'édition. L'offre globale consiste à :

- faciliter la mise en ligne, la gestion et la rémunération de produits d'édition à forte valeur ajoutée (hébergement, mise à disposition des outils HEGEL, système de facturation sous technologie Kiosque de France Télécom ou par transaction sécurisée par Carte Bancaire).
- autoriser une communication produit complètement autonome (mise à disposition des sites partenaires de kits de connexion entièrement personnalisés permettant une connexion directe au produit de l'éditeur partenaire) ;
- permettre une double rémunération complémentaire pour l'éditeur :
- sur les clients des autres éditeurs du Bouquet ;
- sur les contacts que lui-même renvoie vers les autres éditeurs référencés par Le Bouquet ;

Au bout du compte, l'idée principale est de d'abord profiter de communications produites fortes pour ensuite faire jouer des synergies entre produits d'édition. NEOCOM considère que l'obtention de caractérisations primaires des clients (intérêts pour des produits payants spécifiques) est en tout état de cause un préalable indispensable à la mise en œuvre de synergies vraiment efficaces.

Le Bouquet, outre les produits NEOCOM, référence ceux d'éditeurs partenaires qui ont accepté de participer à la période de test marketing. Forte des premiers résultats enregistrés sur ces tests et du réseau de relations que NEOCOM s'est constitué tout au long des 13 années de son activité d'hébergement, l'objectif qu'elle s'est fixée de fédérer plus de 50 partenaires fin 1999, apparaît raisonnable. Le Bouquet générerait alors de l'ordre de 15 % du chiffre d'affaires global de NEOCOM.

4.5. ACTIVITÉS INTERNATIONALES

L'internationalisation de NEOCOM MULTIMEDIA a longtemps été retardée par l'exception française, constituée par la norme Vidéotex.

Aujourd'hui, trois facteurs tendent à puissamment l'accélérer :

- Internet est d'emblée un ensemble de normes internationales : les produits édités par NEOCOM MULTIMEDIA ont donc naturellement vocation à concerner le marché mondial. NEOCOM MULTIMEDIA s'est donnée un atout important en mettant en place au sein d'AFRICANET une unité de traduction de site. Celle-ci devrait assurer d'ici fin 1999, la traduction de l'intégralité des sites NEOCOM MULTIMEDIA en anglais et commencer celle en allemand.
- La maturité technologique atteinte par CAFETEL dans le domaine de l'audiotel, couplée au plus produit apporté par Hegel, permet à notre filiale de connaître un développement très rapide des activités à l'export. CAFETEL noue des accords de fourniture de solutions matérielles et logicielles, clés en mains contre une rémunération proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé. Ces activités, facturées en dollars, ont représenté la quart du chiffre d'affaires de CAFETEL en 1998. Les solutions proposées par CAFETEL sont aujourd'hui opérationnelles au Canada, au Cameroun et au Chili.
- La déréglementation du secteur des télécommunications, et particulièrement la suppression des monopoles nationaux, constituent pour NEOCOM MULTIMEDIA une source d'opportunités tant en matière de politique commerciale (plus grande souplesse tarifaire) que de réduction des coûts (transport et recouvrement). La fondation de NEOCOM MULTIMEDIA UK au premier trimestre 1999 correspond à la volonté d'être présent sur le plus avancé des marchés européens de ce point de vue. Des négociations en cours avec un centre serveur audiotel britannique, concernant tant le marché anglais que le marché international, devraient aboutir au deuxième semestre.

Activités du Groupe à l'export au 31.12/1998

Société	1997	1998
NEOCOM	425 284 F	533 152 F
CAFETEL		1 882 858 F
TOTAL	425 284 F	2 416 010 F

4.6. LES CLIENTS ET LES MARCHÉS

NEOCOM s'adresse principalement aux consommateurs finaux de produits en ligne. Ses clients en hébergement également. Tous produits et tous supports confondus se sont sans doute plus de 500 000 individus qui ont contribué à la formation du chiffre d'affaires 1998 de NEOCOM.

La clientèle de NEOCOM est donc très atomisée ; aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé et les 10 premiers clients concentrent moins de 8 % du total.

La progression de cette clientèle est assurée de trois points de vue :

- par sa fidélisation : les produits NEOCOM sont jeunes et ont encore un fort potentiel de ce point de vue.
- par l'amélioration des positions concurrentielles de NEOCOM permises par les outils de productivité, notamment délocalisés, qu'elle s'est bâtie au cours des toutes dernières années.
- par la croissance naturelle de la population accédant aux produits en ligne (voir ci-dessous)

Pourquoi le secteur des produits en ligne se développe-t-il si vite et pourquoi va-t-il continuer de le faire ?

Jusqu'au seuil des années 1990 nous avons vécu une révolution industrielle classique marquée par une vague d'innovations technologiques localisée au secteur informatique. Les facteurs de cette révolution sont traditionnels :

- *Des gains de productivité rapides dans le secteur informatique se diffusant progressivement dans divers secteurs économiques ;*
- *L'apparition d'une nouvelle génération de biens d'équipement et de consommation (équipements informatiques professionnels et domestiques, technologies numériques dans l'électronique grand public, l'électroménager et les procédés de productions, nouveaux matériels de télécommunication...).*

Depuis quelques années, avec Internet et plus largement les technologies de réseaux, de nouveaux moteurs ont pris le relais qui nous font basculer dans une période inédite.

Le développement des activités de réseau s'auto-entretient.

En économie classique plus un bien est présent sur le marché plus son utilité marginale diminue.

En économie de réseau la situation est inverse. Le développement du réseau augmente la valeur d'usage du réseau. Plus il y a d'acteurs sur un réseau plus il devient intéressant de s'y connecter.

Les produits en ligne investissent l'ensemble de la vie économique et sociale :

- *gains de productivité dans les secteurs concernés par l'arrivée de nouveaux outils de gestion, de prospection commerciale, de promotion.*
- *diffusion de produits complètement nouveaux, dans les domaines de la distribution et du conseil par exemple ;*
- *création de produits de substitution, particulièrement dans les secteurs des loisirs ;*

Les produits en ligne concourent à l'intégration économique mondiale et en bénéficient en retour.

Qu'il s'agisse d'accès à l'information, de délocalisation d'activité à forte valeur ajoutée (développement informatique, gestion de base de données) ou d'élargissement des débouchés de productions locales, les produits en ligne sont dès à présent au cœur d'une mondialisation de l'économie perçue comme une intégration progressive des économies locales. Celle-ci accroît en retour l'utilité du réseau.

En définitive, le développement du secteur des produits en ligne n'admet pour limites que la généralisation planétaire d'Internet, l'épuisement des applications possibles et l'intégration complète de l'économie mondiale. On voit difficilement ces limites atteintes avant plusieurs décennies.

4.7. L'ÉQUIPE

a) Effectif du groupe

Sociétés	Effectifs salariés
NEOCOM	13
AFRICANET	50
Dynamedia	5
Cafétel	14
Avenue Media	5
H3L	1
Neocom Publicité	1
Total	89

L'effectif moyen du Groupe était de 89 personnes en 1998.

b) Une équipe jeune et chevronnée

Avec un peu moins de 30 ans de moyenne d'âge l'équipe de NEOCOM est jeune. Son ancienneté est cependant de 7 ans dans le secteur de l'édition en ligne. Compte tenu de la nouveauté de celui-ci, elle

regroupe en fait plusieurs de ses professionnels parmi les plus chevronnés.

Olivier HETRU, 33 ans et 13 ans de télématique fonde NEOCOM en 1986. Président du Conseil d'Administration de NEOCOM, gérant de NEOCOM Publicité, de H3L et de MEDIA BIS, co-gérant de DYNAMEDIA, est également responsable du développement de la Division Référencement Internet.

Raphaël BORTOLOZZI, 28 ans et 9 ans de télématique, est Directeur Général de NEOCOM, et responsable des divisions Voyage - Hôtellerie en collaboration avec Maria MACHADO, et Distribution en Ligne avec Julie DODE.

Eric PAYET, 34 ans et 11 ans de télématique ; crée un centre serveur en 1988. Il est Directeur Technique de NEOCOM et responsable de la Division Télématique Grand Public en collaboration avec Magdalena CLAPAUD, titulaire d'un DESS d'Applications à la Télématique ; pour l'exploitation technique du serveur, il est assisté de Benoît DEPRET.

Steeve BROUTIN, 29 ans et 6 ans d'expérience multi-média, titulaire d'un DUT en informatique de gestion, est Directeur Commercial et Responsable du secteur Institutionnel de NEOCOM MULTIMEDIA.

Christine FRILLICI, 33 ans et 8 ans de télématique, travaille pour NEOCOM depuis 1991. Au sein de la division Environnement Editorial et Télématique Professionnelle elle est responsable de l'activité d'Hébergement.

Franck MARGAILL, 36 ans et 9 ans de télématique, diplômé de l'I.E.P. de Paris, participe à la fondation de G.C.Télématique en 1990. Il est responsable du marketing.

Resserrée, homogène en terme d'âge comme d'expérience, très expérimentée dans son secteur, l'équipe de NEOCOM est remarquablement stable : plus de la moitié des salariés ont effectué au moins la moitié de leur vie professionnelle chez NEOCOM.

Huit salariés parmi les plus anciens de NEOCOM sont entrés dans le capital de la société pour un total de 10,4 % des parts.

Les animateurs des principales filiales de NEOCOM ont des profils assez proches de ceux de l'équipe NEOCOM en terme d'âge et d'expérience de leur secteur.

Hubert CAIRE, gérant de CAFETEL, développe des produits vidéotex et audiotel depuis 12 ans.

Raoudha TAMELLIN, docteur d'état de physique nucléaire, co-gérante de DYANMEDIA, anime une équipe de consultant en ligne depuis 6 ans.

Mamadou WANE, gérant de nationalité sénégalaise d'AFRICANET, a été responsable pendant 3 ans de la division distribution en ligne de NEOCOM.

Dans un secteur où les compétences sont multiples et se renouvellent en permanence, NEOCOM a fait le choix de conserver les atouts opérationnels d'une équipe à taille humaine. Elle n'hésite pas à recourir aux prestations de sous-traitants très spécialisés dans leur domaine d'activité.

Des habitudes de travail très régulières ont notamment été établies avec :

- C.A.T. (développement informatique et expertise système) ;
- ENORA Télématique (création graphique) ;
- C.D.S. (marketing direct) ;
- OVERLAP (partenaire VAR IBM France) ;
- Bosch Télécom (installateur réseau).

4.8. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Les développements précédents ont donné quelques éléments d'ordre sectoriel sur la façon dont se pose pour NEOCOM la question de la concurrence.

Sur des marchés comme ceux de la division télématique grand public où les concepts produits sont bien rodés, la stratégie commerciale passe par un travail sur les coûts d'exploitation et les avantages comparatifs. La gestion est tactique : elle peut impliquer des redéfinitions de périmètres d'exploitation.

Sur les autres marchés elle s'appuie par la recherche de positions significatives à l'échelle des marchés, l'acquisition de compétences sectorielles fortes, l'originalité des concepts produits et, finalement l'installation de marques commerciales pérennes.

Ces deux approches donne la clé du positionnement plus global de NEOCOM sur le secteur de l'édition en ligne.

NEOCOM n'est pas un éditeur mono-produit mais gère aujourd'hui 5 lignes de produits. En s'appuyant sur les méthodologies et les avantages comparatifs de HEGEL, elle est susceptible de poursuivre cette diversification à chaque fois que des opportunités se présenteront sur des secteurs à forte valeur ajoutée.

Cette rigueur dans la sélection des projets distingue également NEOCOM d'intervenants sur le marché qui développent des stratégies beaucoup plus généralistes tels qu'Infonie ou Jet-On-Line. Stratégiquement NEOCOM n'entend pas par exemple se positionner sur le métier, essentiellement technique et lourd en investissement, des providers Internet qui lui paraît à terme devoir se banaliser et a dès à présent du mal à trouver une rentabilité satisfaisante.

Si NEOCOM devait se comparer à un autre intervenant du secteur se pourrait être à AGL, structure organisée autour de trois métiers où elle occupe des positions très fortes :

- les annonces autour du système J'Annonce ;
- l'information financière (3617 VERIF) ;
- Télématique Grand Public.

4.9. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'activité de Recherche-Développement est essentielle chez NEOCOM. Elle consiste en :

- la production de nouveaux concepts produits et l'évolution des concepts produits existants ;
- le développement informatique des produits eux-mêmes, mais aussi celui d'outils de gestion et de productivité ;
- l'expérimentation de techniques et de supports de promotion.
- l'expérimentation des nouvelles solutions externes, matérielles et logicielles, susceptibles de s'intégrer à l'environnement d'édition de NEOCOM.

La filialisation d'une partie des activités particulièrement lourde en terme d'exploitation opérationnelle, l'investissement réalisé dans HEGEL pour améliorer les méthodes d'exploitation et le recours à chaque fois que c'est possible à AFRICANET permettent de consacrer la plus grande part de l'énergie NEOCOM à la Recherche-Développement.

On peut ainsi aujourd'hui considérer que 10 des 13 membres de NEOCOM parviennent à consacrer 2 tiers de leur temps à des activités de recherche et au développement telles que définies ci-dessus.

Si l'on ajoute à la masse salariale correspondante environ la moitié des achats de logiciels de NEOCOM, on arrive à un budget de recherche développement atteignant environ 1,5 MF soit près de 2 % du chiffre d'affaires.

4.10. SITES D'EXPLOITATION

Le Groupe NEOCOM est implanté à :

- Ivry-sur-Seine (centres serveurs Internet et Vidéotex, logistique VPC, équipe marketing, publicité). LOCAL : 200 m² loués à la SCI LUMBROSO-HETRU pour 288.000 FF annuel. NEOCOM MULTIMEDIA vient d'acquérir 200m² supplémentaire à Ivry pour faire face à l'expansion de son activité. La SCI LUMBROSO-HETRU est entièrement détenue par Monsieur Olivier HETRU.
- Marseille (centre serveur audiotex, développement, animation en ligne, comptabilité) ; LOCAUX : 120 m² loués à SOGETRIM pour la comptabilité à Marseille 4^{ème} pour 40.785 FF annuel et 80 m² loués par CAFETEL (centre serveur audiotex, développement et animation en ligne) à MARSEILLE 5^{ème}. SOGETRIM n'a pas de lien avec NEOCOM ou ses actionnaires.

4.11. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Comme toute activité de communication, l'édition en ligne requiert un suivi particulièrement attentif de l'évolution, rapide, du droit des marques et de celui régissant l'utilisation de fichiers informatiques. Ces compétences juridiques sont perçues par NEOCOM MULTIMEDIA comme l'un des éléments véritablement constitutifs de son métier d'éditeur.

De façon plus particulière, l'environnement réglementaire de l'activité de NEOCOM MULTIMEDIA est marqué par la déstabilisation de deux spécificités françaises :

- l'extension du statut juridique de la presse aux nouveaux médias ;
- la résistance du monopole des télécommunications.

1) Un statut de responsable de la publication en voie d'évolution

Originellement, la télématique à la française –le minitel – a été conçue comme une extension de la presse : on demandait à l'éditeur de services la possession d'un numéro de commission paritaire attribué pour l'édition d'un périodique papier. Si ces contraintes se sont progressivement allégées, d'un point de vue juridique, cette assimilation à la presse a perduré et une abondante jurisprudence a constamment réaffirmé un principe simple : l'éditeur de services supporte la pleine responsabilité, y compris pénale, des informations qu'il publie.

L'affaire ALTERN a révélé au début de 1999 un malaise qui s'est installé avec le développement d'Internet. ALTERN, petite structure pionnière de l'Internet français, hébergeait alors gratuitement 47.614 sites personnels. Pour avoir laissé diffuser sur l'un de ces sites des photos non autorisées d'Estelle Halliday, son gérant Valentin Lacambre a été condamné à 300.000 Francs de dommages et intérêts. Incapable d'anticiper d'autres actions du même type (il lui aurait fallu contrôler plusieurs dizaines de millions de pages existantes et un flux quotidien de dizaines de milliers de pages), Valentin Lacambre a interrompu ces prestations d'hébergement. Les conséquences sont simples : un appauvrissement disproportionné du Web francophone et la migration des sites vers des pays étrangers moins scrupuleux sur le statut de l'éditeur.

Cette situation a ému de nombreux responsables politiques jusqu'au plus hauts niveaux de l'Etat : elle annonce une évolution nécessaire du statut d'éditeur en ligne en France.

Un amendement au projet de loi sur la communication de Madame TRAUTMANN doit être voté courant juin 1999, qui prévoit de dégager les hébergeurs de la responsabilité des contenus dont ils assurent la mise en ligne.

NEOCOM assume le rôle de responsable de la publication depuis 1986. Lorsqu'un risque existait de mise en cause de cette responsabilité, des méthodes de maîtrise des contenus ont été définies et mises en œuvre. Aujourd'hui, c'est une des fonctions d'Africanet au sein du Groupe. Ceci dit, intervenant dans le secteur payant de l'Internet, NEOCOM n'encourt pas de risques comparables à ceux d'ALTERN ou d'autres prestataires fournissant des solutions d'hébergement automatisé au grand public : l'essentiel des contenus dont elle assure la mise en ligne sont, soit élaborés en interne, soit fournis par des professionnels identifiés –les clients du Bouquet par exemple- qui assument le rôle de responsable de la publication.

2) La véritable fin du monopole

De la déréglementation des télécommunications en France, le grand public a surtout été sensible à l'arrivée de nouveaux opérateurs en matière de téléphonie classique. Pour les professionnels utilisateurs de numéros réservés permettant une rémunération sur tout support (minitel, audiotel, kiosque, Internet) les choses ont peu changé : France TELECOM exerçait la plénitude de son monopole avec une grille tarifaire unique, des délais de paiement et un coût de sa prestation négociable (30 % d'une communication à 1,29 Frs T.T.C. par minute par consommateur).

La décision de l'ART (Autorité de Régulation des Télécommunications) de décembre 1998 marque un tournant. Elle prévoit en effet que de nouveaux opérateurs de télécommunications pourront proposer aux éditeurs les mêmes services à revenus partagés que France TELECOM.

Dorénavant, un opérateur important du secteur, comme NEOCOM, sera en situation de véritablement négocier avec les opérateurs de télécommunications le coût et les conditions commerciales de ses pres-

tations de transport d'informations. Il pourra également déployer des stratégies commerciales mettant en rapport coût du service et prix pour le consommateur.

La Grande-Bretagne illustre l'importance de ces nouvelles opportunités : c'est parce que les fournisseurs d'accès Internet ont pu négocier des ristournes significatives auprès des opérateurs que l'Internet sans abonnement – et donc l'accès à Internet en général – a pu se développer de façon aussi rapide Outre-Manche.

La création de NEOCOM UK a d'ailleurs été largement motivée par la volonté d'être présent et de faire l'apprentissage du premier marché professionnel européen véritablement dérégulé.

4.12. BOGUE DE L'AN 2000

La prévention du bogue de l'an 2000 s'est effectuée en deux étapes :

- début 1998 : vérification du code source de l'ensemble des logiciels propriétaires (recherche sur l'ensemble des formats date-dépendants) ;
- décembre 1998 : test en réel sur l'ensemble des logiciels et matériels du site avec changement de date. Il est à noter que la totalité des logiciels achetés à l'extérieur par NEOCOM sont récents et régulièrement mis à jour (Windows NT Server – Service Pack 4 pour la partie système).

4.13. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir, ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de NEOCOM MULTIMEDIA et de ses filiales.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 1997 ET 1998

- Rapport général des commissaires aux comptes
- Bilan et compte de résultat
- Annexes aux comptes consolidés

5.2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 1996, 1997 ET 1998

- Rapports spécial et général des commissaires aux comptes
- Bilan et compte de résultat
- Annexes aux comptes sociaux

5.3. COMPTES PREVISIONNELS

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société NEOCOM établis en francs français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « B. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION » de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 12 mars 1999.



C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX



Gérard PAULIN

Les Commissaires aux comptes

BILAN CONSOLIDÉ (FRF)

ACTIF	Exercice 1998			Exercice 1998	Exercice
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Périmètre 1997	1997
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	2 080 394	846 696	1 233 698	940 801	293 820
Ecart d'acquisition	78 850	78 850	-	-	-
Immobilisations corporelles	2 791 935	1 192 388	1 599 547	1 024 644	900 351
Immobilisations financières	280 659	-	280 659	1 485 352	262 542
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Actif circulant					
Stocks et en-cours	220 990	-	220 990	220 990	106 798
Clients et comptes rattachés	18 546 622	-	18 546 622	17 162 668	4 511 733
Autres créances	2 646 861	-	2 646 861	2 153 201	15 321 454
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
Disponibilités	4 831 176	-	4 831 176	2 497 351	5 712
Comptes de régularisation et assimilés					
Charges à répartir	81 667	-	81 667	81 667	-
Charges constatées d'avance	3 046 465	-	3 046 465	3 005 420	162 151
TOTAL DE L'ACTIF	34 605 619	2 117 934	32 487 685	28 572 094	21 564 561

PASSIF	Exercice 1998	Exercice 1998 Périmètre 1997	Exercice 1997
Capitaux propres			
Capital	526 980	526 980	475 000
Primes	779 700	779 700	-
Réserves	2 076 684	2 076 684	291 324
Résultat de l'exercice	5 497 555	5 178 574	4 985 360
Acompte sur dividendes	(1 686 336)	(1 686 336)	-
Intérêts minoritaires	457 460	178 807	176 302
Provisions pour risques et charges	263 756	263 756	
Dettes			
Emprunts et dettes financières	3 509 152	3 852 249	1 704 002
Fournisseurs et comptes rattachés	11 087 823	8 703 496	7 745 962
Autres dettes	9 631 374	8 217 148	5 912 724
Comptes de régularisation et assimilés	343 537	481 036	273 887
TOTAL DU PASSIF	32 487 685	28 572 094	21 564 561

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (FRF)

	Exercice 1998	Exercice Périmètre 1997	Exercice 1997
Chiffre d'affaires	70 453 407	61 542 218	45 682 496
Autres produits d'exploitation	249 052	258 000	14 010
Achats consommés	31 888 567	27 067 226	9 606 679
Charges de personnel	5 124 285	3 164 478	2 683 013
Autres charges d'exploitation	19 891 802	19 001 627	26 241 337
Impôts et taxes	495 953	470 360	132 311
Dotations aux amortissements et aux provisions	628 610	399 319	358 800
Résultat d'exploitation	12 673 242	11 697 207	6 674 365
Produits financiers	399 924	368 778	535 104
Charges financières	556 811	475 854	174 588
Résultat financier	(156 887)	(107 076)	360 516
Résultat courant des entreprises intégrées	12 516 355	11 590 131	7 034 881
Produits et charges exceptionnels	(1 583 873)	(1 573 822)	21 854
Impôt sur les bénéfices	5 180 033	4 760 231	1 523 403
Amortissement des écarts d'acquisition	30 577	-	-
Résultat net des entreprises intégrées	5 721 872	5 256 078	5 533 332
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 721 872	5 256 078	5 533 332
Part revenant aux intérêts minoritaires	224 317	77 504	547 973
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	5 497 555	5 178 574	4 985 359

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
Avant répartition

en KF	Exercice
Bénéfice net	5 498
Intérêts minoritaires	224
Amortissements	1 041
Plus-values sur cessions d'actifs immobilisés	101
Provisions, impôts différés à long terme	-13
Marge brute d'autofinancement	6 851
Variation des stocks	-114
Variation des clients et comptes rattachés	-14 035
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	3 342
Variation des autres actifs d'exploitation	9 709
Variation des autres passifs d'exploitation	3 803
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	9 556
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-2 370
Acquisitions de titres	-65
Sous-total investissements	-2 435
Cessions d'immobilisations	0
Cessions de participations	0
Remboursement de prêts, avances à long terme et autres flux investissements	-47
Flux de trésorerie affectés aux investissements (B)	-2 482
Augmentation de capital	832
Dividendes versés	-4 886
Nouveaux emprunts à long terme	0
Remboursements d'emprunts	0
Variation nette des emprunts et dettes financières à moins d'un an*	358
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement (C)	-3 696
Incidence sur la trésorerie de la variation des taux de change (D)	0
Variation nette de la trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	3 378
Trésorerie à l'ouverture	-1 647
Trésorerie à la clôture	1 731

* Comptes courants

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE NEOCOM 31 DECEMBRE 1998

La société NEOCOM établit pour la première fois des comptes consolidés bien qu'elle n'y soit pas astreinte. En conséquence, des comptes consolidés pour l'exercice 1997 ont également été établis.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et du décret d'application du 17 juillet 1986.

A. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1. Sociétés consolidées faisant partie du groupe

SOCIETES CONCERNEES	% d'intérêt et de contrôle		METHODES RETENUES
	1997	1998	
NEOCOM SA	100	100	Intégration globale
NEOCOM Publicité	100	100	Intégration globale
H3L	50	100	Intégration globale
CAFETEL	0	50	Intégration globale
DYNAMEDIA	0	50	Intégration globale
AFRICANET	0	95	Intégration globale
MEDIABIS	0	100	Intégration globale

2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

SOCIÉTÉS	% de participation	Valeur comptable des titres	Situation nette	Résultat 1998	Motif de l'exclusion
AVENUE MEDIA	34	17 000	25 184	<24 815>	Importance non significative
OTHELLO	33 1/3	25 000	(1)	(1)	Détention non durable

(1) Clôture le 30 juin

D'une manière générale, une société n'est pas consolidée dès lors qu'elle ne répond pas à deux des trois critères suivants :

- Situation nette > 100 KF
- Résultat > 30 KF
- Chiffre d'affaires > 300 KF

3. Méthodes de consolidation retenues

L'ensemble des sociétés retenues dans le périmètre de consolidation est consolidé selon la méthode de l'intégration globale, NEOCOM exerçant un contrôle de fait sur les sociétés CAFETEL et DYNAMEDIA .

4. **Incidence de l'évolution du périmètre**

Afin de donner une même comparaison des états financiers consolidés, les données consolidées 1998 qui résulteraient du périmètre 1997 sont indiquées.

Par ailleurs, les comptes des sociétés consolidées pour la première fois en 1998 ont été retenus dans les comptes consolidés pour leur intégralité, aucune situation comptable n'étant arrêtée le jour de la prise de participation (CAFETEL, MEDIABIS). En conséquence, la différence de première consolidation a été déterminée à partir des comptes clos le 31 décembre 1997.

5. **Date de clôture**

L'ensemble des sociétés du groupe clôture ses comptes au 31 décembre 1998 à l'exception de la société DYNAMEDIA qui clôturera son premier exercice social le 31 décembre 1999. En conséquence, une situation intermédiaire a été arrêtée pour cette dernière au 31 décembre 1998.

6. **Société étrangère**

Le bilan de la société AFRICANET, établi en francs CFA, a été converti selon les formes du P.C.G. et en francs au taux fixe de 0,01.

7. **Retraitements comptables**

Les retraitements effectués au niveau de chaque société sont conformes aux règles générales.

Les comptes et transactions réciproques ont été éliminés.

Les diminutions affectant le résultat consolidé et les capitaux propres consolidés sont les suivantes :

- dividendes intergroupe
- titres de participation consolidés

Les impôts différés sont calculés pour chaque société selon la méthode du report variable pour toutes les incidences fiscales dues aux décalages temporaires avec les règles comptables. Ils ne sont retenus que s'ils sont significatifs.

B. METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

(code du commerce -articles 9 et 11 -Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 -articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, nous devons vous signaler les changements suivants :

CHANGEMENT DE PRÉSENTATION

Bilan

Les factures à établir antérieurement comptabilisées dans le poste « Autres créances » ont été reclassées sur l'exercice dans le poste « Créances clients et comptes rattachés ».

	1998	1997 Présentation 1998	1997 Présentation 1997
Créances clients	18 546 622	17 314 899	4 511 733
Autres créances	2 646 861	2 518 288	15 321 454

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Antérieurement à 1998, les dépenses de régie publicitaire étaient constatées en charge pour leur totalité l'année de leur engagement. Sur l'exercice 1998, les charges relatives à ces dépenses ont été constatées d'avance dans la mesure où elles se rapportent au prochain exercice.

Au 31 décembre 1998, le montant concerné s'élève à 1 486 000 francs hors taxes.

Cette méthode appliquée à 1997 aurait conduit à augmenter le poste « Charges constatées d'avance » et par conséquent le résultat avant impôt, de 2 644 147 francs.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. **Différence de première consolidation**

La différence de première consolidation représente la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans les capitaux propres lors de l'entrée de la société dans le groupe, ou sur la base du dernier bilan.

La partie de l'écart de première consolidation affectable est comptabilisée au poste correspondant et peut être amortie. Dans ce cadre, un écart d'évaluation de 360 KF, affecté en fonds de commerce et amorti sur 5 exercices, a été dégagé sur la prise de participation dans H3L.

La partie résiduelle non affectée correspond à l'écart d'acquisition : celui-ci est comptabilisé à l'actif ou au passif du bilan et fait l'objet d'un amortissement ou d'une reprise sur 5 ans.

Lorsque l'écart d'acquisition dégagé lors d'une prise de participation est inférieur à 100 KF, celui-ci est immédiatement passé en résultat.

2. **Immobilisations incorporelles**

Ce poste concerne des logiciels acquis ou créés, les marques et les fonds de commerce.

2.1. Les logiciels acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition et les logiciels créés à leur coût de production. Ils sont amortis sur 3 ou 5 ans selon la durée de vie ou d'utilisation prévue du bien.

2.2. Les marques ne sont pas amorties. Néanmoins, si une modification significative d'un des éléments utilisés pour apprécier la valeur conduit à une diminution durable de celle-ci, une dépréciation est alors enregistrée.

2.3. Une partie de l'écart de première consolidation dégagé lors de la prise de participation de H3L a été affectée sous la rubrique "fonds de commerce" et fait l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

3. **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Mobilier	8 ans

4. **Immobilisations financières**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation de l'actif net et des perspectives économiques de la filiale.

5. **Stocks**

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la durée d'écoulement des articles est supérieure à 2 ans.

6. **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

7. **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés à un taux unique toute l'année. A la fin de l'exercice, les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture.

8. **Charges à répartir**

Les charges à répartir sont essentiellement constituées des frais des différentes phases de lancement du logiciel "LE BOUQUET", engagés pour atteindre le premier objectif de 1000 utilisateurs en mai 1999 pour le stade expérimental.

Elles sont amorties sur 3 ans.

9. **Engagements en matière de retraite**

En raison de la moyenne d'âge peu élevée du personnel et de la faible ancienneté de celui-ci, il n'a pas été jugé utile de constater cet engagement.

10. **Recherche et développement**

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique sont enregistrés en charges dans l'exercice où ils sont engagés.

C. NOTE SUR LES COMPTES

C.1. Bilan

C.11 Actif immobilisé brut

RUBRIQUES	Valeur début d'exercice périètre 1997	Montant augmentation périètre 98/97	Valeur début périètre 1998	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	2 262	2 262	-	-	2 262
Fonds de commerce (1)	-	-	-	359 895	-	359 895
Autres immobilisations incorporelles :						
Marques	59 739	-	59 739	306 000	15 089	350 650
Logiciels	486 722	373 620	860 342	517 565	10 320	1 367 587
Sous-total	546 461	375 882	922 343	1 183 460	25 409	2 080 394
Écart d'acquisition (2)				78 850		78 850
Immobilisations corporelles						
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions, installations générales	5 900	-	5 900	-	-	5 900
Agencements divers	356 551	106 976	463 527	40 827	206 064	298 290
Matériel de transport	61 320	-	61 320	8 990	-	70 310
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 885 035	394 778	2 279 813	1 057 897	920 275	2 417 435
Sous-total	2 308 806	501 754	2 810 560	1 107 714	1 126 339	2 791 935
Immobilisations financières						
Autres participations	12 000	-	12 000	42 000	12 000	42 000
Autres titres immobilisés	4 100	-	4 100	-	-	4 100
Prêts et autres immobilisations financières	246 442	12 817	259 259	22 494	47 194	234 559
Sous-total	262 542	12 817	275 359	64 494	59 194	280 659
TOTAL GÉNÉRAL	3 117 809	890 453	4 008 262	2 434 518	1 210 942	5 231 838

(1) Ecart d'évaluation dégagé lors de la prise de participation H3L.

(2) Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation MEDIABIS pour 28.915 et AFRICANET pour 49.935.

C.12. Amortissements

RUBRIQUES	Valeur début d'exercice périmètre 1997	Montant augmentation périmètre 98/97	Valeur début d'exercice périmètre 1998	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	91 338	91 338	-	89 076	2 262
Fonds de commerce (1)	-	-	-	71 997	-	71 997
Autres immobilisations incorporelles :						
Marques	-	-	-	-	-	-
Logiciels	252 640	369 703	622 343	160 414	10 320	772 437
Sous-total	252 640	461 041	713 681	232 411	99 396	846 696
Écart d'acquisition (2)				78 850		78 850
Immobilisations corporelles						
Terrains	-	1 494	1 494	-	1 494	-
Constructions, installations générales	2 689	-	2 689	590	-	3 279
Agencements divers	155 281	105	155 386	48 574	78 307	125 653
Matériel de transport	3 066	-	3 066	13 987	-	17 053
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 247 418	108 784	1 356 202	535 771	845 570	1 046 403
Sous-total	1 408 454	110 383	1 518 837	598 922	925 371	1 192 388
Immobilisations financières						
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	1 661 094	571 424	2 232 518	910 183	1 024 767	2 117 934

(1) Ecart d'évaluation dégagé lors de la prise de participation H3L.

(2) Ecart d'acquisition dégagé lors des prises de participation MEDIABIS pour 28.915 et AFRICANET pour 49.935.

C.13 Etat des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	234 559		234 559
TOTAL	234 459		234 459
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	18 546 622	18 546 622	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	66 598	66 598	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôt sur les bénéfices	225 268	225 268	
Etat – Taxes sur la valeur ajoutée	1 276 285	1 276 285	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés	543 780	143 780	400 000
Débiteurs divers	534 929	534 929	
TOTAL	21 193 482	20 793 482	1 000 000
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 046 465	3 046 465	
TOTAL GENERAL	24 474 406	23 839 947	634 459

ETAT DES DETTES	Montant brut A plus de 5 ans	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Auprès des établissements de crédit :			
- à 2 ans maximum à l'origine	3 100 000	3 100 000	
- à plus de 2 ans à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 087 823	11 087 823	
Personnel et comptes rattachés	194 008	194 008	
Sécurité sociale et autres organismes	549 838	549 838	
Impôt sur les bénéfices	4 049 528	4 049 528	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 359 817	4 359 817	
Obligations cautionnées			
Autres impôts, taxes et assimilés	429 958	429 958	
Dettes sur immo. et comptes rattachés			
Groupe et associés	409 152	409 152	
Autres dettes	48 223	48 223	
Dette représentat. de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	343 537	343 537	
TOTAL GENERAL	24 571 884	24 571 884	

C.14 Variation des capitaux propres

POSTE	31.12.1997	Augmentation de capital	Affectation résultat 1997	Résultat 1998	31.12.1998
Capital	475 000	51 980			526 980
Prime d'émission ..	0	779 700			779 700
Réserves	291 524		1 785 359		2 076 684
Résultat	4 985 360		(4 985 360)	5 497 555	5 497 555
	5 751 684	831 680	3 200 000	5 497 555	8 880 919

C.15 Provision pour risques et charges

POSTES	31.12.1997	DOTATIONS	31.12.1998
- Pour risque d'insolvabilité ...		200 000	200 000
- Pour risque de pénalités		63 756	63 756
		263 756	263 756

C.16 Comptes de régularisation

C. 16.1 Actif

POSTE	31.12.1998	31.12.1997
Charges à répartir	81 667	0
Charges constatées d'avance	3 046 465	126 151
dont impôt différé	122 280	

C. 16.2 Passif

POSTE	31.12.1998	31.12.1997
Produits constatés d'avance	343 537	273 887

C.2. Compte de résultat

C.21. Répartition du chiffre d'affaires

	1998	1997
Hébergement, Technique	16 908 820	12 105 861
Distribution en ligne	26 772 298	17 816 173
Hôtellerie, Tourisme	8 454 410	4 796 662
Télématique Grand Public	15 499 752	10 506 975
Référencement Internet	2 818 137	456 825
TOTAL	70 453 417	45 682 496

C.22. Détail des autres charges d'exploitation

	1998	1997
Sous-traitance (hors reversement)	702 712	1 390 099
Crédit-bail	11 662	81 931
Loyer	595 022	667 115
Charges locatives	57 666	73 415
Entretien, maintenance	78 916	41 195
Assurances	27 196	9 429
Documentation générale	9 334	2 519
Personnel intérimaire	11 990	-
Honoraires	2 794 309	1 384 581
Publicité	10 448 992	19 820 598
Transport	118 591	32 827
Missions, déplacements	339 705	234 811
Téléphone, affranchissement, télérel, Internet .	4 354 601	1 812 909
Services bancaires	143 332	85 472
Charges diverses de gestion courante	197 774	604 436
TOTAL	19 891 802	26 241 337

C.23. Frais de personnel

	1998	1997
Salaires	3 829 309	1 993 604
Charges sociales	1 294 976	689 409
TOTAL	5 124 285	2 683 013

C.24. Résultat financier

POSTES	1998	1997
Produits financiers	399 924	535 104
Intérêt CC	84 297	
Escomptes obtenus	303 618	503 191
Gain de change	12 009	30 738
Divers		1175
Charges financières	556 811	174 588
Intérêt CC	13 557	
Intérêt CEPME	188 188	133 218
Agios	20 013	14 207
Escomptes accordés	1051	2205
Perte de change	112 974	24 958
Dotations aux provisions	200 000	
Divers	21 028	
Résultat financier	156 887	360 516

C.25. Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
• Sur opérations de gestion		
Régularisations sociales	229 720	243 813
Régularisations fiscales	1 282 035	187 576
Régularisat. & charges clients	680 608	62 729
Régularisations fournisseurs	161 600	745 064
Régul. débit. Crédit. Divers	240 786	13 029
Régularisations diverses		38 926
Divers		2 161
• Sur opérations de capital		
Valeur nette comptable des éléments cédés	100 937	
• Amortissements et provisions		
Immobilisations	117 729	
Risques	63 756	
	2 877 171	1 293 298
		1 583 873

C.26. Impôts sur les bénéfices

C.26.1. Charges de l'exercice

	31. 12. 1998	31. 12. 1997
Impôt exigible	5 283 313	1 523 403 (1)
Impôt différé		
Actif	(102 280)	
Charges de l'exercice	5 180 033	23 403

(1) Compte tenu de l'imputation des déficits antérieurs de NEOCOM

C. 26.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

REPARTITION	AVANT IMPOT	I S	APRES IMPOT
Résultat courant	12 516 355	(5 231 551)	7 284 804
Résultat exceptionnel	(1 583 873)	51 517	(1 532 356)
Amortissement des écarts	30 577		30 577
	10 901 905	(5 180 033)	5 721 872

C. 26.3. Allègement de la dette future d'impôt

Origine	Montant	I.S. correspondant	Récupération - 1 an
Provision non déductible	200 000	73 320	73 320
Charges non déductibles	79 000	28 960	28 960
TOTAUX	279 000	102 280	102 280

D. RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.1. Effectif moyen

	FRANCE	ETRANGER	TOTAL
Cadres	6	2	8
Agents de maîtrise et techniciens	12	2	14
Employés	11	42	53
TOTAL	29	46	75

D.2. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas donnée car elle conduirait à donner une information nominative.

D.3. Passage à l'an 2000 et à l'Euro

Sur l'exercice, un diagnostic sur l'état général des systèmes informatiques relatif au passage à l'an 2000 a été établi.

Le montant estimé des investissements ou dépenses nécessaires à l'adaptation des systèmes et matériels, tant pour le passage à l'an 2000 qu'à l'Euro, n'a pas été jugé significatif.

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES AUX COMPTES CONSOLIDÉS 1998

1. Définition du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre les charges et les produits résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, par conséquent, consés se reproduire de manière fréquente ou régulière.

2. Comptes de régularisation

Il s'agit de frais de publicité engagés sur l'exercice 1998 et qui concernent l'exercice 1999.

3. Etat des échéances des créances et dettes (annexe C.13)

A la ligne « Emprunts auprès des établissements de crédit à 2 ans maximum à l'origine », figure un emprunt auprès du CEPME, qui est une avance en trésorerie équivalente à l'affacturage des créances sur France Telecom ; il s'agit d'un crédit revolving à court terme.

4. Provision pour risques et charges (annexe C.15)

La provision pour risque d'insolvabilité de 200 KF correspond à un risque de non récupération d'une avance en compte courant sur la filiale OTHELLO ; par mesure de prudence, cette provision couvre à hauteur de 50 % le montant du compte courant (de 400 KF).

5.2. COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1998

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Avec Monsieur Gérard HETRU, Administrateur

Votre société a racheté, au cours de l'exercice, la participation que Monsieur Gérard HETRU détenait dans la société MEDIA BIS SARL, soit 250 parts au prix global de 100 000 francs.

Conseil d'administration : 2 juin 1998.

2) Avec Monsieur Olivier HETRU, Président du Conseil d'Administration

Votre société a racheté au cours de l'exercice la participation que MEDIA BIS, dont le gérant est Monsieur Olivier HETRU, détenait au sein de la société CAFETEL, soit 500 parts au prix global de 150 000 Francs.

Conseil d'administration : 2 juin 1998.

Votre société a racheté, au cours de l'exercice, la participation que Monsieur Olivier HETRU détenait dans la société AFRICANET, SARL de droit Sénégalais, soit 325 parts au prix global de 162 500 francs français.

Conseil d'administration : 18 septembre 1998.

Votre société a racheté, au cours de l'exercice, la participation que Monsieur Olivier HETRU détenait dans la société H3L, soit 250 parts au prix global de 600 000 francs.

Conseil d'administration : 19 novembre 1998.

3) Avec madame Catherine PARRA, Administrateur

Votre société a racheté, au cours de l'exercice, la participation que Madame Catherine PARRA détenait dans la société MEDIA BIS, soit 249 parts au prix global de 112 050 francs.

Conseil d'administration : 19 novembre 1998.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Avec la SCI LUMBROSO-HETRU

Le bail signé antérieurement concernant vos locaux à usage de bureaux sis 71, boulevard de Brandebourg) Ivry-sur-Seine (92400) a poursuivi ses effets en 1998.

Le montant des loyers pris en charge sur l'exercice s'est élevé à 288 000 francs hors taxes.

2) Avec la société NEOCOM Publicité

Votre société a facturé à cette société une indemnité d'occupation de locaux pour un montant global de 48 000 francs hors taxes.

3) Avec la société H 3 L

Votre société a facturé à cette société une indemnité d'occupation de locaux pour un montant global de 60 000 francs hors taxes.

2. Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article 105 de la loi du 24 juillet 1966.

En application de l'article 233 de cette loi, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société H.I.S.

Votre société a signé avec sa société mère H.I.S. une convention d'assistance et de prestation de services (assistances administrative et comptable, prestations de direction générale). A ce titre et pour l'exercice 1998, votre société a pris en charge la somme de 121 992 francs hors taxes, soit 0,2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Cette convention n'a pu être autorisée par votre Conseil d'Administration du fait que tous les administrateurs sont concernés et de l'interdiction faite dans ce cas par la loi de participer au vote sur l'autorisation sollicitée.

Paris, le 12 mars 1999.



C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX



Gérard Paulin

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 1998

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société NEOCOM établis en francs français, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.


Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1) RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES » de l'annexe concernant les changements de méthodes comptables.

II. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 12 mars 1999.


C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX


Gérard PAULIN

Les Commissaires aux comptes

COMPTES SOCIAUX - BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements provisions	Net au 31/12/98	Net au 31/12/97
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets et droits similaires .	1 338 617	397 816	940 800	278 731
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL	1 338 617	397 816	940 800	278 731
Immobil. Corporelles				
Terrains				
Constructions	5 900	3 279	2 620	3 210
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 853 797	838 868	1 014 928	897 140
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL	1 859 697	842 148	1 017 548	900 351
Immobil. financières				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	1 354 450		1 354 450	99 500
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	4 100		4 100	4 100
Prêts				37 000
Autres immobilisations financières	199 247		199 247	209 442
TOTAL	1 557 797		1 557 797	350 042
ACTIF IMMOBILISE	4 756 112	1 239 965	3 516 146	1 529 124
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de product. de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	220 989		220 989	106 798
TOTAL	220 989		220 989	106 798
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	515 031		515 031	123 482
Clients et comptes rattachés	16 658 565		16 658 565	4 792 666
Autres créances	1 542 476		1 542 476	16 279 140
TOTAL	18 716 073		18 716 073	21 195 288
Disponibilités et Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 932 125		1 932 125	7 642
Charges constatées d'avance	2 669 819		2 669 819	162 150
TOTAL	4 601 945		4 601 945	169 793
ACTIF CIRCULANT	23 539 008		23 539 008	21 471 879
Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 666		81 666	
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	28 376 787	1 239 965	27 136 821	23 001 004

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/98	Net au 31/12/97
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 526 980) . .	526 980	475 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,....	779 700	
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	47 500	47 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 620 299	
Report à nouveau	(1 458 246)	228 089
Résultat de l'exercice	4 747 599	4 820 299
TOTAL	6 263 832	5 570 888
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	6 263 832	5 570 888
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	263 756	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	263 756	
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 100 000	1 910 184
Emprunts et dettes financières divers	677 249	28 678
TOTAL	3 777 249	1 938 862
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 599 142	8 430 580
Dettes fiscales et sociales	7 156 115	5 151 681
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 480	1 773 906
TOTAL	16 806 738	15 356 167
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	25 245	135 086
DETTES	20 609 233	17 430 115
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	27 136 821	23 001 004

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	France	Export	31/12/98	31/12/97
Vente de marchandises	21 735 938		21 735 938	703 904
Production vendue				
. Biens				
. Services	38 610 769	533 152	39 143 921	43 875 190
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	60 346 707	533 152	60 879 859	44 579 094
Production stockée				
Production immobilisée			130 000	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			98 000	
Autres produits				497 296
PRODUITS D'EXPLOITATION			61 107 859	45 076 390
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 482 974	7 964 674
Vairation de sstock (marchandises)			(114 191)	32 718
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			35 608 781	29 356 441
TOTAL			47 977 565	37 353 833
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			449 329	128 457
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 224 715	1 104 487
Charges sociales			487 599	406 688
TOTAL			1 712 315	1 511 175
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
- Sur immobilisations :				
. dotations aux amortissements			399 319	358 800
. dotations aux provisions				
- Sur actif circulant : dotations aux provisions				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
TOTAL			399 319	358 800
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			121 992	
CHARGES D'EXPLOITATION			50 660 522	39 352 266
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			10 447 337	5 724 124

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Deuxième partie)

	31/12/98	31/12/97
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 447 337	5 724 124
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	163 137	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	273 808	504 366
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	7 792	30 738
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	444 737	535 104
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	200 000	
Intérêts et charges assimilées	210 290	149 048
Différences négatives de change	27 651	24 959
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL	437 942	174 007
RÉSULTAT FINANCIER	6 795	361 097
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	10 454 132	6 085 221
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	596 429	139 167
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL	596 429	139 167
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 822 878	113 409
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	97 867	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	181 485	
TOTAL	2 102 231	113 409
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 505 801)	25 758
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	4 200 732	1 290 680
TOTAL DES PRODUITS	62 149 027	45 750 661
TOTAL DES CHARGES	57 401 428	40 930 362
BÉNÉFICE OU PERTE	4 747 599	4 820 299

ANNEXE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

(Code du commerce — articles 9 et 11 — Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 — articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

I. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Concernant la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, nous devons vous signaler les changements suivants :

• Changements de présentation

Au bilan

les factures à établir antérieurement comptabilisées dans le poste « Autres créances » ont été reclassées sur l'exercice dans le poste « Créances clients et comptes rattachés ».

	1998	1997 Présentation 1998	1997 Présentation 1997
Créances clients	16 658 566	20 998 132	4 792 666
Autres créances	1 542 476	73 674	16 279 140

Au compte de résultat

Les ventes de CD ROM antérieurement comptabilisées dans le poste « Production vendue de services » ont été reclassées sur l'exercice dans le poste « Ventes de marchandises ».

	1998	1997 Présentation 1998	1997 Présentation 1997
Ventes de marchandises	21 735 938	13 777 329	703 904
Production vendue de services	39 143 921	30 801 765	43 875 190

Changement de méthode

Antérieurement à 1998, les dépenses de régie publicitaire étaient constatées en charge pour leur totalité l'année de leur engagement. Sur l'exercice 1998, les charges relatives à ces dépenses ont été constatées d'avance dans la mesure où elles se rapportent au prochain exercice.

Au 31 décembre 1998, le montant concerné s'élève à 1 486 000 francs hors taxes.

Cette méthode appliquée à 1997 aurait conduit à augmenter le poste « Charges constatées d'avance » et par conséquent le résultat avant impôt, de 2 644 147 francs.

2. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

a) Immobilisations incorporelles

Ce poste concerne des logiciels acquis, créés, et des marques.

Les logiciels acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition et les logiciels créés à leur coût de production. Ils sont amortis sur 3 ou 5 ans selon la durée de vie ou d'utilisation prévue du bien.

Les marques ne sont pas amorties. Néanmoins si une modification significative d'un des éléments utilisés pour apprécier la valeur conduit à une diminution durable de celle-ci, une dépréciation est alors enregistrée.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Installations générales	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Mobilier	8 ans

c) Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation de l'actif net et des perspectives économiques de la filiale.

d) Stocks

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors que la durée d'écoulement des articles est supérieure à 2 ans.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement.

f) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés à un taux unique toute l'année. A la fin de l'exercice, les dettes et créances en devises sont convertis au cours de clôture.

g) Charges à répartir

Les charges à répartir sont essentiellement constituées des frais des différences phases de lancement du logiciel « LE BOUQUET » engagés pour atteindre le premier objectif de 1 000 utilisateurs en mai 1999 pour le stade expérimental. Elles sont amorties sur 3 ans.

h) Effectif

L'effectif au 31 décembre 1998 est de 9 personnes contre 8 personnes en 1997.

i) Engagement en matière de retraite

En raison de la moyenne d'âge peu élevé du personnel et de la faible ancienneté de celui-ci, il n'a pas été jugé utile de constater cet engagement.

j) Rémunération des organes de direction

Le Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunérée directement sur la société.

k) Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sans contrepartie spécifique sont enregistrés en charges dans l'exercice où ils sont engagées.

i) Autres informations

• Explication du poste « report à nouveau »

Le poste « report à nouveau » d'un montant de 1 458 246 à la clôture se décompose de la façon suivante :

- Report à nouveau au 31/12/97	228 089
- Acompte sur dividende 1998 en instance d'affection	- 1 686 335

• Passage à l'an 2000 et à l'EURO

Sur l'exercice, un diagnostic sur l'état général des systèmes informatiques relatif au passage à l'an 2000 a été établi. Le montant estimé des investissements ou dépenses nécessaires à l'adaptation des systèmes et matériels, tant pour le passage à l'an 2000 qu'à l'Euro, n'a pas été jugé significatif.

• Consolidation

La société NEOCOM, mère d'un groupe, établit pour la première fois au 31 décembre 1998 des comptes consolidés.

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	531 372		817 565
TOTAL	531 372		817 565
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	5 900		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	356 551		40 827
Matériel de transport	61 320		8 990
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 885 035		498 468
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 308 806		548 285
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations	99 500		1 266 950
Autres titres immobilisés	4 100		
Prêts et autres immobilisations financières ..	246 442		
TOTAL	350 042		1 266 950
TOTAL GÉNÉRAL	3 190 221		2 632 800

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluation légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles		10 320	1 338 617	
TOTAL		10 320	1 338 617	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales			5 900	
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers		99 088	298 289	
Matériel de transport			70 310	
Matériel de bureau, informatique et mobilier		898 306	1 485 197	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		997 394	1 859 697	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		12 000	1 354 450	
Autres titres immobilisés			4 100	
Prêts et autres immobilisations financières ..		47 194	199 247	
TOTAL		59 194	1 557 797	
TOTAL GÉNÉRAL		1 066 908	4 756 112	

AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	252 640	155 496	10 320	397 816
TOTAL	252 640	155 496	10 320	397 816
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	2 689	590		3 279
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	155 281	48 574	78 202	125 653
Matériel de transport	3 066	13 987		17 053
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 247 418	282 068	833 324	696 162
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 408 455	345 219	911 526	942 148
TOTAL GÉNÉRAL	1 661 096	500 715	921 846	1 239 965

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	154 823		673
TOTAL	154 823		673
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	590		
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	31 924		16 650
Matériel de transport	13 987		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	181 662		100 406
Emballages récupérables et divers			
TOTAL	228 163		117 056
TOTAL GÉNÉRAL	382 986		117 729

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices . . .		98 000	16 333	81 666
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 01.01.1992				
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<hr/>				
TOTAL				
<hr/>				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		263 756		263 756
TOTAL		263 756		263 756
<hr/>				
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations :				
. Incorporelles				
. Corporelles				
. Titres mis en équivalence				
. Titres de participation				
. Autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
<hr/>				
TOTAL				
<hr/>				
TOTAL GÉNÉRAL		263 756		263 756
<hr/>				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	199 247		199 247
TOTAL	199 247		199 247
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	16 658 565	16 658 565	
Créances représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	75 000	75 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 391	3 391	
État et autres collectivités publiques :			
. Impôts sur les bénéficiaires	209 894	209 894	
. Taxe sur la valeur ajoutée	506 195	506 195	
. Autres impôts, taxes et versements assimilés			
. Divers			
Groupe et associés	724 652	724 652	
Débiteurs divers	23 343	23 343	
TOTAL	18 201 042	18 201 042	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 669 819	2 669 819	
TOTAL GÉNÉRAL	21 070 109	20 870 861	199 247

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
. à 2 ans maximum à l'origine				
. à plus de 2 ans à l'origine	3 100 000	3 100 000		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	9 599 142	9 599 142		
Personnel et comptes rattachés	52 800	52 800		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	303 253	303 253		
État et autres collectivités publiques :				
. Impôts sur les bénéficiaires	3 201 859	3 201 859		
. Taxe sur la valeur ajoutée	3 188 096	3 188 096		
. Obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	410 106	410 106		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	677 249	677 249		
Autres dettes	51 480	51 480		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	25 245	25 245		
TOTAUX	20 609 233	20 609 233		

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

TOTAL DES CHARGES À PAYER	3 247 997,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 633 490,19
408098 Fournisseurs F.A.R. 1998	1 075 678,68
408100 Reversements F.A.R.	1 557 811,51
Dettes fiscales et sociales	563 026,81
428210 Provisions congés payés	52 800,00
438600 Organismes sociaux charges AP	79 000,00
438620 Provision charges sur C.P.	21 120,00
448600 Autres charges fiscales à payer	410 106,81
Autres dettes	51 480,00
468698 C.A.R. JEUX 12/98	51 480,00

DÉTAIL DES COMPTES DE PRODUITS À RECEVOIR

	12/1998	12/1997	Variation	% n/n-1
Créances	10 991 028,26	13 153 270,13	(2 162 241,87)	(16,44)
Créances clients et comptes rattachés	10 991 028,26	350 104,62	10 640 923,64	3 039,36
418000 Clients factures à établir ...		350 104,62	(350 104,62)	(100,00)
418098 Clients factures à établir ...	358 478,80		358 478,80	
418100 Clients France Telecom F.A.R.	10 632 549,46		10 632 549,56	
Divers		12 803 165,51	(12 803 165,51)	(100,00)
468700 Produits à recevoir France Te.		12 756 846,56	(12 756 846,56)	(100,00)
468750 P.A.R. 1997		46 318,95	(46 318,95)	(100,00)
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	10 991 028,26	13 153 270,13	(2 162 241,87)	(16,44)

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 669 819	(25 245)
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 669 819	(25 245)

PRODUITS EXCEPTIONNELS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
Différences de règlements	2 151
<u>Sur exercices antérieurs :</u>	
Régularisations organismes sociaux	243 813
Régularisations organismes fiscaux	140 836
Régularisations fournisseurs	209 630
Total produits sur exercices antérieurs	594 279
TOTAL	596 430

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
Pénalités URSSAF	15 813
Charges sur clients et impayés	310 698
<u>Sur exercices antérieurs :</u>	
Contrôle URSSAF	158 136
Régularisation TP 1997	202 086
Régularisation IS 1997	383 414
Régularisations clients	183 312
Régularisations organismes sociaux	13 853
Régularisations fournisseurs	114 293
Régularisations débiteurs et créditeurs divers	240 786
Régularisation TP 94 et 96	200 488
Total charges sur exercices antérieurs	1 496 368
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	97 867
Dotations aux immobilisations	117 729
Dotations aux provisions pour risque	63 756
TOTAL	2 102 231

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	10 454 132	4 431 509
Résultat exceptionnel (hors participation)	(1 505 801)	(230 776)
Résultat comptable (hors participation)	8 948 331	4 200 733

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	47 500	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	5 198	10
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital en fin d'exercice	52 698	10

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Télétel	36 632 040
Ventes de CD ROM	21 735 938
Audiotel	1 904 189
Autres activités (animation, publicité,...)	607 693
TOTAL	60 879 860

RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE	Montant
France	60 879 860
TOTAL	60 879 860

ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DETTE FUTURE D'IMPÔTS

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Provision OTTELO	200 000
ORGANIC	79 000
TOTAL DES ALLÈGEMENTS	279 000
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-Values à long terme	

EFFECTIF MOYEN

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	9	

DETTES, CRÉANCES, CHARGES ET PRODUITS LIÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation 10 à 50 %
Participations	1 312 450	17 000
Créances clients et comptes rattachés	936 575	117 083
Autres créances	180 872	73 192
Emprunts et dettes financières divers	369 397	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 272 494	124 446
Produits de participation	75 000	
Autres produits financiers	3 840	152
Charges financières	5 504	

NEOCOM

États financiers du 01/01/98 au 31/12/98

Liste des filiales et participations	NEOCOM PUBLICITÉ	H3L	MEDIABIS	AFRICANET	CAFETEL	DYNAMEDIA	AVENUE MEDIA	OTHELLO
Capital social	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000	50 000	50 000	75 000
Capitaux propres hors capital	180 794	152 605	133 535	147 438	96 543	0	0	0
Quote-part du capital détenue	100 %	100 %	100 %	95%	50 %	50 %	34 %	33,33 %
Valeur comptable brute des titres détenus	50 000	637 500	212 450	237 500	150 000	25 000	17 000	25 000
Valeur comptable nette	50 000	637 500	212 450	237 500	150 000	25 000	17 000	25 000
Prêts et avances consentis non remboursés								
Cautions et avals donnés								
Chiffre d'affaires HT	2 723 263	2 868 612	271 317	1 662 935	7 780 350	3 036 047	412 189	Inconnu
Résultat exercice 1998	326 190	155 008	48 357	31 609	331 856	108 846	-24 815	Inconnu
Dividendes encaissés								

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	1994	1995	1996	1997	1998
I - Capital en fin d'exercice					
Capital social	475 000	475 000	475 000	475 000	526 980
Nombre des actions ordinaires existantes	4 750	4 750	4 750	47 500	52 698
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- Par conversion d'obligation					
- Par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes ..	30 390 341	21 688 432	25 009 059	44 579 094	60 879 859
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 078 116	-1 253 832	1 030 691	6 469 779	9 729 135
Impôts sur les bénéfices	63	0	155 772	1 290 680	4 200 732
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-905 412	-1 748 215	135 799	4 820 299	4 747 599
Résultat distribué	490 000	0	80 000	3 200 000	1 686 336
III - Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amort. et provisions	-226,99	-263,96	184,19	109,03	104,91
Résultat après impôts, participation des salariés et dotat. aux amortissements et provisions ..	-190,61	-368,05	28,59	101,48	90,09
Dividende attribué à chaque action (net)	103,16	0,00	16,84	67,37	32,00
IV - Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice ..	21	13	8	8	9
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 099 978	3 206 676	1 761 207	1 104 487	1 224 715
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc)	1 684 725	1 434 990	716 605	406 688	487 599

N.B. La SARL NEOCOM s'est transformée en SA au cours de l'exercice 1997

Annexes supplémentaires aux comptes sociaux 1998

1. RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ (EN KF)

	1998	1997 (présentation 1998)
Téléétel	36 632	29 319
Ventes de matériels multimédia	21 736	13 777
Audiotel	1 904	1 479
Autres activités	608	487
Chiffre d'affaires total	60 880	45 062

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Au 31.12.1998	Au 31.12.1997 (présentation 1998)
Logiciels achetés	586 567	486 722
Logiciels créés	401 400	-
Marques	350 650	44 650
	1 338 617	531 372

3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la clôture de l'exercice, les provisions pour risques et charges comprennent une provision de 200 000 Francs pour risque de non récupération d'avances sur la filiale OTHELLO.

4. DÉTAIL DES « AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES »

En Francs	1198
Sous-traitance : reversement	12 692 168
EDF, fournitures diverses	446 734
Sous-traitance hors reversement	2 216 283
Crédit-bail	11 662
Loyer	410 039
Charges locatives	44 384
Entretien, maintenance	48 251
Assurances	25 293
Documentation générale	6 743
Personnel intérimaire	11 990
Honoraires	3 965 988
Publicité	10 522 895
Transports	74 190
Missions, déplacements	163 594
Téléphone, affranchissement, Internet	2 986 922
Services bancaires	102 200
Charges diverses (jeux, mailings, cotisations...)	1 879 446
TOTAL	35 608 782

5. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements provisions	Net au 31/12/98	Net au 31/12/97	Net au 31/12/96
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisation incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 338 617	397 816	940 800	278 731	336 586
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
TOTAL	1 338 617	397 816	940 800	278 731	336 586
Immobil. Corporelles					
Terrains					
Constructions	5 900	3 279	2 620	3 210	3 800
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 853 797	838 868	1 014 928	897 140	866 251
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL	1 859 697	842 148	1 017 548	900 351	870 051
Immobil. financières					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Autres participations	1 354 450		1 354 450	99 500	62 000
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	4 100		4 100	4 100	4 100
Prêts				37 000	37 000
Autres immobilisations financières	199 247		199 247	208 442	209 155
TOTAL	1 557 797		1 557 797	350 042	312 255
ACTIF IMMOBILISÉ	4 756 112	1 239 965	3 516 146	1 529 124	1 518 892
ACTIF CIRCULANT					
Stocks					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de product. de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	220 989		220 989	106 798	139 516
TOTAL	220 989		220 989	106 798	139 516
Créances					
Avances et acomptes versés sur commandes	515 031		515 031	123 482	291 043
Clients et comptes rattachés	16 658 565		16 658 565	4 792 666	4 257 016
Autres créances	1 542 476		1 542 476	16 279 140	7 308 940
TOTAL	18 716 073		18 716 073	21 195 288	11 856 999
Disponibilités et Divers					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 932 125		1 932 125	7 642	72 380
Charges constatées d'avance	2 669 819		2 669 819	162 150	290 540
TOTAL	4 601 945		4 601 945	169 793	362 920
ACTIF CIRCULANT	23 539 008		23 539 008	21 471 879	12 359 437
Charges à répartir sur plusieurs exercices	81 666		81 666		
Primes de remboursement des obligations					
Écarts de conversion actif					
TOTAL GÉNÉRAL	28 376 787	1 239 965	27 135 821	23 001 004	13 878 331

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/98	Net au 31/12/97	Net au 31/12/96
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 526 980) ..	526 980	475 000	475 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...	779 700		
Écarts de réévaluation			
Réserve légale	47 500	47 500	47 500
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 620 299		
Report à nouveau	(1 458 246)	228 089	172 290
Résultat de l'exercice	4 747 599	4 820 299	135 799
TOTAL	6 263 832	5 570 888	830 589
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	6 263 832	5 570 888	830 589
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques	263 756		
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	263 756		
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 100 000	1 910 184	2 454 856
Emprunts et dettes financières divers	677 249	28 678	256 200
TOTAL	3 777 249	1 938 862	2 711 056
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS			
SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 599 142	8 430 580	5 925 223
Dettes fiscales et sociales	7 156 115	5 151 681	3 186 740
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	51 480	1 773 906	1 156 610
TOTAL	16 806 738	15 356 167	10 268 573
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	25 245	135 086	
DETTES	20 609 233	17 430 115	13 047 740
Écarts de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL	27 136 821	23 001 004	13 878 330

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	France	Export	31/12/98	31/12/97	31/12/96
Vente de marchandises	21 735 938		21 735 938	703 904	126 761
Production vendue					
. Biens					
. Services	38 610 769	533 152	39 143 921	43 875 190	24 882 297
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	60 346 707	533 152	60 879 859	44 579 094	25 009 059
Production stockée					
Production immobilisée			130 000		
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			98 000		387 311
Autres produits				497 296	3 043 065
PRODUITS D'EXPLOITATION			61 107 859	45 076 390	28 439 435
CHARGES EXTERNES					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			12 482 974	7 964 674	1 676 594
Vairation de sstock (marchandises)			(114 191)	32 718	(139 516)
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			35 608 781	29 356 441	21 518 206
TOTAL			47 977 565	37 353 833	23 055 284
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			449 329	128 457	125 791
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires et traitements			1 224 715	1 104 487	1 761 207
Charges sociales			487 599	406 688	716 605
TOTAL			1 712 315	1 511 175	2 477 812
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
- Sur immobilisations					
. dotations aux amortissements			399 319	358 800	358 885
. dotations aux provisions					744 517
- Sur actif circulant : dotations aux provisions					566 838
- Pour risques et charges : dotations aux provisions					
TOTAL			399 319	358 800	1 670 240
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			121 992		748 252
CHARGES D'EXPLOITATION			50 660 522	39 352 266	28 137 382
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			10 447 337	5 724 124	302 053

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Deuxième partie)

	31/12/98	31/12/97	31/12/96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	10 447 337	5 724 124	302 053
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	163 137		120
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			193
Autres intérêts et produits assimilés	273 808	504 366	57 299
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change	7 792	30 738	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL	444 737	535 104	57 613
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	200 000		
Intérêts et charges assimilées	210 290	149 048	182 642
Différences négatives de change	27 651	24 959	8 458
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL	437 942	174 007	191 101
RÉSULTAT FINANCIER	6 795	361 097	(133 488)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	10 454 132	6 085 221	(168 564)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	596 429	139 167	7 184
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			543 809
TOTAL	596 429	139 167	550 993
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 822 878	113 409	427 986
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	97 867		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	181 485		
TOTAL	2 102 231	113 409	427 986
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 505 801)	25 758	123 006
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	4 200 732	1 290 680	155 772
TOTAL DES PRODUITS	62 149 027	45 750 661	29 048 040
TOTAL DES CHARGES	57 401 428	40 930 362	28 912 252
BÉNÉFICE OU PERTE	4 747 599	4 820 299	135 799

5.3. COMPTES PREVISIONNELS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES PRÉVISIONNELS CONSOLIDÉS DES EXERCICES 1999 ET 2000

Mesdames, Messieurs,

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes prévisionnels consolidés couvrant la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes prévisionnels ont été établis sous votre responsabilité en avril 1999, à partir des hypothèses traduisant la situation future que vous avez estimé la plus probable à la date de leur établissement.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des hypothèses et l'établissement des comptes prévisionnels ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières, de s'assurer du respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels et de la conformité des derniers comptes annuels consolidés de la société.

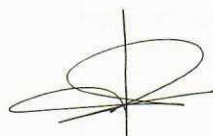
Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause les hypothèses retenues pour établir ces comptes prévisionnels, étant précisé que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la traduction chiffrée de ces hypothèses, sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels consolidés au 31 décembre 1998.

Enfin, nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Paris, le 7 juillet 1999.



C.E.R.A.
Daniel BUCHOUX



Gérard Paulin

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Paris

COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL CONSOLIDÉ EN K.F.

	Exercice 1998	Prévisions 1999	Prévisions 2000
Chiffre d'affaires	70 453	85 000	110 000
Autres produits d'exploitation	249		
Achats consommés	31 888	37 045	44 540
Charges de personnel	5 124	7 155	8 560
Autres charges d'exploitation	19 892	22 468	26 500
Impôts et taxes	496	620	750
Dotations aux amortissements et aux provisions	629	1 200	1 500
Résultat d'exploitation	12 673	16 512	28 150
Produits financiers	400	180	180
Charges financières	557	360	420
Résultat financier	-157	-180	-240
Résultat courant des entreprises intégrées	12 516	16 332	27 910
Produits et charges exceptionnels	-1 584		
Impôt sur les bénéfices	-5 180	-6 489	-11 070
Amortissement des écarts d'acquisition	-31		
Résultat net des entreprises intégrées	5 722	9 843	16 840
Part revenant aux intérêts minoritaires	-224	-807	-1 065
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	5 497	9 036	15 775

Frais d'introduction

Les frais légaux et administratifs et la rémunération des intermédiaires financiers relatifs à l'inscription des actions NEOCOM MULTIMEDIA à la cote du Marché Libre seront de 1.499.412 Francs et comptabilisés en charge à répartir à partir de 1999, de la manière suivante :

- en 1999 : 249.902 Francs,
- en 2000 : 499.804 Francs,
- en 2001 : 499.804 Francs,
- en 2002 : 249.902 Francs.

Ces frais d'introduction ont été pris en compte dans les résultats prévisionnels.

TABLEAU COMPARATIF 1997/1998 EN K.F.

SOCIÉTÉ	C.A. H.T. 1997	C.A. H.T. 1998	Variation en frs	Variation en %	Résultat Net 1997 En Francs	% CA	Résultat Net 1998 En Francs	% CA	Variation en frs	Variation en %
NEOCOM	44 579,09	60 879,86	16 300,77	36,57 %	4 111,33	9,22 %	4 717,60	7,75 %	606,27	14,75 %
NEO PUB	1 367,57	2 723,26	1 355,69	99,13 %	165,06	12,07 %	326,19	11,98 %	161,13	97,62 %
H3L	2 222,07	2 868,61	646,54	29,10 %	547,97	24,66 %	155,00	5,40 %	-392,97	-71,71 %
CAFETEL	3 208,97	7 780,35	4 571,38	142,46 %	49,75	1,55 %	331,85	4,27 %	282,10	567,04 %
DYNAMEDIA		3 036,04					108,84	3,58 %	108,84	
MEDIABIS	329,98	271,32	-58,66	-17,78 %	136,11	41,25 %	48,36	17,82 %	-87,75	-64,47 %
AFRICANET		1 662,92	1 662,92				31,61		31,61	
TOTAL	51 707,68	77 559,44	25 851,76	50,00 %	5 010,22	9,69 %	5 719,45	7,37 %	709,23	14,16 %
TOTAL	45 682,50	70 453,40	24 770,90	54,22 %	4 985,35	10,91 %	5 497,52	7,80 %	512,18	10,27 %

TABLEAU COMPARATIF 1998/1999 EN K.F.

SOCIÉTÉ	C.A. H.T. 1998	C.A. H.T. 1999	Variation en frs	Variation en %	Résultat Net 1998 En Francs	% CA	Résultat Net 1999 En Francs	% CA	Variation en frs	Variation en %
NEOCOM	60 879,86	67 500,00	6 620,14	10,87 %	4 717,60	7,75 %	7 098,00	10,52 %	380,40	50,46 %
NEO PUB	2 723,26	3 250,00	526,74	19,34 %	326,19	11,98 %	420,00	12,92 %	93,81	28,76 %
H3L	2 868,61	2 200,00	-668,61	-23,31 %	155,00	5,40 %	200,00	9,09 %	45,00	29,03 %
CAFETEL	7 780,35	11 000,00	3 219,65	41,38 %	331,85	4,27 %	1 000,00	9,09 %	668,15	201,34 %
DYNAMEDIA	3 036,04	6 500,00	3 463,96	114,09 %	108,84	3,58 %	600,00	9,23 %	491,16	451,27 %
MEDIABIS	329,98	271,32	-58,66	-17,78 %	136,11	41,25 %	48,36	17,82 %	-87,75	-64,47 %
AFRICANET	1 662,92	2 300,00	637,08	38,31 %	31,61	1,90 %	145,00	6,30 %	113,39	358,74 %
NEOCOM UK	0,00	650,00	650,00				200,00	30,77 %	200,00	
TOTAL	79 222,36	93 970,00	14 747,64	18,62 %	5 719,45	7,22 %	9 843,00	10,47 %	3 923,55	68,60 %
Consolidé	70 453,40	84 950,00	14 496,60	20,58 %	5 497,52	7,80 %	9 035,75	10,64 %	1 743,15	31,71 %

TABLEAU COMPARATIF 1999/2000 EN K.F.

SOCIÉTÉ	C.A. H.T. 1999	C.A. H.T. 2000	Variation en frs	Variation en %	Résultat Net 1999 En Francs	% CA	Résultat Net 2000 En Francs	% CA	Variation en frs	Variation en %
NEOCOM	67 500,00	80 525,00	13 025,00	19,30 %	7 098,00	10,52 %	12 010,00	8,81 %	4 912,00	69,20 %
NEO PUB	3 250,00	4 100,00	850,00	26,15 %	420,00	12,92 %	580,00	10,24 %	160,00	38,10 %
H3L	2 200,00	2 850,00	650,00	29,55 %	200,00	9,09 %	1 180,00	7,02 %	980,00	490,00 %
CAFETEL	11 000,00	13 500,00	2 500,00	22,73 %	1 000,00	9,09 %	1 250,00	7,41 %	250,00	25,00 %
DYNAMEDIA	6 500,00	9 550,00	3 050,00	46,92 %	600,00	9,23 %	850,00	6,28 %	250,00	41,67 %
MEDIABIS	570,00	815,00	245,00	42,98 %	180,00	31,58 %	220,00	22,09 %	40,00	22,22 %
AFRICANET	2 300,00	3 550,00	1 250,00	54,35 %	145,00	6,30 %	300,00	4,08 %	155,00	106,90 %
NEOCOM UK	650,00	1 350,00	700,00	107,69 %	200,00	30,77 %	450,00	14,81 %	250,00	125,00 %
TOTAL	93 970,00	116 240,00	22 270,00	23,70 %	9 843,00	10,47 %	16 840,00	14,49 %	6 997,00	71,09 %
TOTAL	84 950,00	110 107,00	25 157,00	29,61 %	9 035,75	10,64 %	15 775,00	14,33 %	6 739,25	74,58 %

CHAPITRE 6

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION

6.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

6.1.1. Président du Conseil d'administration

Monsieur Olivier HETRU

Nommé par le Conseil d'Administration du 30 septembre 1997 pour toute la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

6.1.2. Directeur Général

Monsieur Raphaël BORTOLOZZI

Nommé par le Conseil d'Administration du 31 mars 1999 pour un mandat d'une durée égale à celui du Président du Conseil d'Administration, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

6.1.3. Administrateurs

Monsieur Olivier HETRU

Nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 1997 pour un mandat de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Madame Catherine PARRA

Nommée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 1997 pour un mandat de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Monsieur Gérard HETRU

Nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 1997 pour un mandat de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Madame Marguerite HETRU

Nommée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 1997 pour un mandat de six ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

6.1.4. Autres mandats sociaux au sein de NEOCOM MULTIMEDIA

Monsieur Olivier HETRU est Gérant de - NEOCOM PUBLICITE
- H3L
- MEDIA BIS
Co-Gérant de - DYNAMEDIA.

6.1.5. Autres mandats sociaux en dehors de NEOCOM MULTIMEDIA

Monsieur Raphaël BORTOLOZZI est Gérant d'AVENUE MEDIA.

6.2. DIRECTION

Monsieur Olivier HETRU est Responsable de la Division Référencement Internet.

Monsieur Raphaël BORTOLOZZI est Directeur Général de NEOCOM MULTIMEDIA et Responsable des Divisions Voyage – Hôtellerie et Distribution en Ligne.

Monsieur Adrien PAYET est Directeur Technique et Responsable de la Division Télématique Grand Public.

Madame Christine FRILLICI est Responsable de l'activité Hébergement au sein de la Division Environnement Editorial et Télématique Professionnelle.

Monsieur Franck MARGAILL est Responsable du Marketing.

6.3. RÉMUNÉRATION TOTALE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées de la Société s'est élevée à 843.820 Francs brut pour l'exercice 1998.

6.3.1. Plan d'attribution d'actions

Néant.

6.3.2. Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant.

6.3.3. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration de direction et de surveillance

Néant.

6.4. INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR, LA SOCIÉTÉ HOLDING DE L'ÉMETTEUR, LA OU LES FILIALE(S) DE L'ÉMETTEUR, OU CHEZ DES CLIENTS OU FOURNISSEURS SIGNIFICATIFS DE L'ÉMETTEUR

Voir Chapitre 2 paragraphe 2.1.5.1. pour les intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, la société holding de l'émetteur, la ou les filiales de l'émetteur.

Monsieur Franck MARGAILL, Responsable du Marketing de NEOCOM MULTIMEDIA, est également Gérant de la SARL TOUTENOCET qui commercialise des bases de données et perçoit des royalties à ce titre, des royalties de NEOCOM.

6.5. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

Néant.

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

7.1. EVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Le chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre 1999 s'est établi à 16,5 millions de Francs et la rentabilité sur la période a évolué de façon très satisfaisante.

Compte tenu des importantes opérations prévues à partir du troisième trimestre sur le Bouquet, et de la saisonnalité de l'activité des Divisions Tourisme - Hôtellerie et Distribution en Ligne, ces résultats sont parfaitement conformes avec les prévisions pour l'exercice en cours.

Le développement de l'accès gratuit à Internet d'une part, la montée en puissance des fournisseurs de services à forte valeur ajoutée d'autre part, ont validé l'option stratégique retenue par NEOCOM : se concentrer sur les secteurs des services payants :

- en améliorant ses positions dans les métiers déjà maîtrisés ;
- en déployant le concept du Bouquet.

Dans cette perspective, trois grands projets ont mobilisé l'entreprise au cours du premier semestre 1999 :

- l'organisation pour la rentrée d'une campagne de grande ampleur de lancement du Bouquet ;
- le développement des équipes de production multimédia d'Africanet de façon à pouvoir absorber à partir du quatrième trimestre le choc de production engendré par le décollage commercial du Bouquet ;
- la préparation des Divisions Distribution en Ligne et Hôtel – Voyage à de probables opérations de concentration (intégration de la centrale de réservation en ligne).

Pour le reste :

- 1) la Division Télématicque Grand Public a poursuivi son travail d'amélioration de sa rentabilité en continuant de réduire ses coûts :
 - réorganisation des équipes de régie d'Africanet ;
 - amélioration de l'infrastructure technique du site d'Ivry grâce au rachat d'un étage supplémentaire de l'immeuble ;
 - économie d'échelle par opérations de croissance externe (rachat de sept marques télématiques du groupe STRAG).
- 2) Cafétel poursuit son développement à l'international avec d'importants contrats signés en Allemagne et en Nouvelle-Zélande. Ce développement rapide se traduira de façon manifeste dans les comptes 1999 et 2000.
- 3) Au sein d'Avenue Media, une division institutionnelle dotée de moyens propres, s'est individualisée qui a finalisé avec succès au deuxième trimestre les contrats passés avec les préfectures du Maine et Loire et de Seine-Saint-Denis. Elle bénéficie d'un carnet de commandes qui laisse prévoir de nouveaux développements à très court terme.

Ces différentes évolutions permettent de confirmer, malgré l'important investissement des équipes dans la préparation de l'avenir, les prévisions établies en début d'année pour 1999 et d'être encore plus confiants pour les résultats du Groupe tels qu'annoncés pour 2000.

7.2. RÉSULTATS CONSOLIDÉS PRÉVISIONNELS

(en millions de Francs)	1998	1999p	2000p
Chiffres d'affaires	70,5	85,0	110,1
Résultat d'exploitation	12,7	16,5	28,2
Résultat financier	-0,2	-0,2	-0,2
Résultat courant avant impôt	12,5	16,3	27,9
Résultat exceptionnel	-1,6		
Participation des salariés			
Impôt sur la société	5,2	6,5	11,1
Résultat net consolidé pdg (*)	5,5	9,0	15,8

(*) pdg : part du groupe

Après avoir progressé de plus de 50 % en 1988, le développement de l'activité de NEOCOM MULTIMEDIA devrait se maintenir au rythme de 30 % par an environ en 1999 et 2000. Ce développement sera assuré par :

- l'évolution naturelle de l'activité traditionnelle : les quatre métiers traditionnels de NEOCOM (hébergement technique, distribution en ligne, hôtellerie et tourisme, télématique grand public) connaissent toujours une évolution très satisfaisante, favorisée notamment par le développement d'Internet avec le portage des produits sur technologie HTML. En 1999, le chiffre d'affaires additionnel, induit par cette évolution naturelle est estimé à 4,5 millions de Francs ;
- le succès d'un produit original : Le Bouquet (référencement Internet) : NEOCOM applique le modèle économique du minitel à Internet afin de satisfaire la demande des fournisseurs de services et des utilisateurs pour des services Internet payants à la connexion. Cette activité devrait générer un chiffre d'affaires supplémentaire de 6,5 millions de Francs cette année ;
- les accords passés à l'international : CAFETEL a signé plusieurs nouveaux contrats qui apporteront 1,4 millions de Francs de royalties ; par ailleurs, NEOCOM UK contribuera dès cette année au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 0,6 millions de Francs ;
- et le lancement d'une structure en partenariat : DYNAMEDIA.

Au chapitre des « Autres achats et charges externes », les principales sources de dépenses sont constituées par les postes « Publicité », « Frais Télécom » et « Sous-traitance ».

Les frais de publicité progressent mais moins rapidement que le chiffre d'affaires car NEOCOM a de plus en plus recours au marketing direct, conçu de façon personnalisée grâce aux outils développés en interne, et qui lui permet d'optimiser son « coût contact ».

L'augmentation des frais Télécom accompagne la croissance de l'activité ; NEOCOM accroît ses capacités en Internet et Audiotel. Néanmoins, ces frais devraient connaître une progression modérée en 2000 car le développement du marché Internet en France s'accompagnera d'une diminution très sensible des coûts de connexion, à l'instar de ce qui s'est produit sur le marché américain.

Les frais de sous-traitance sont également en hausse modérée.

« Achats consommés » : le développement de l'activité de référencement Internet se traduira par une augmentation des reversements aux clients ; il faut cependant signaler que les taux de reversement Internet sont inférieurs à ceux pratiqués sur le télérel ou l'audiotel (60 % en moyenne contre 70 %) du fait d'une concurrence moins vive.

Au-delà, la croissance du Groupe sera favorisée par :

- la poursuite de l'expansion du marché des services en ligne, soutenue notamment par le développement d'Internet ; ainsi, une étude de BENCHMARK GROUP sur le commerce électronique en France souligne la très forte accélération du Net marchand, dont le chiffre d'affaires est passé de 42 millions de Francs en 1997 à 400 millions de Francs en 1998. La multiplication du nombre d'internautes (3 millions en 1998) et le développement des transactions sur le Net (qui ne concerne actuellement que 7 % des internautes) devraient soutenir le marché au cours des prochaines années ;

- le développement de ses activités à l'étranger, pour lequel NEOCOM MULTIMEDIA dispose des atouts de la maîtrise des différentes technologies de distribution en ligne (audiotex, vidéotex et Internet) et de l'expérience accumulée depuis treize ans sur le marché français ;
- et par la réalisation d'opérations de croissance externe, à la faveur du regroupement des intervenants sur le marché ; NEOCOM MULTIMEDIA vise en particulier les sociétés qui lui permettraient d'accroître ses parts de marché ou lui apporteraient un savoir-faire complémentaire aux siens.

L'inscription sur le Marché Libre de la Bourse de Paris permettra à NEOCOM MULTIMEDIA d'accéder à des sources de financement supplémentaires, pour réaliser une opération de croissance externe d'envergure, si l'opportunité s'en présente.